

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. GILLES DE ROBIEN

M. le président.

1. **Décisions du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales** (p. 2).
2. **Allègement des charges sur les bas salaires.** – Discussion d'une proposition de loi (p. 2).

M. Yves Nicolin, rapporteur de la commission des affaires culturelles.

### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4)

Mme Marie-Thérèse Boisseau,  
MM. Jean-Marc Ayrault, Jacques Barrot,  
Robert Galley,  
Mme Muguette Jacquaint,  
MM. Patrick Delnatte,  
Gaëtan Gorce,  
Patrice Martin-Lalande.

## PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ SANTINI

M. Gérard Bapt.

Clôture de la discussion générale.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité ; M. le rapporteur.

MM. le président, Jacques Barrot.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 21)

M. Jacques Barrot, Mme le ministre, M. Maurice Ligot.

### VOTE SUR LE PASSAGE À LA DISCUSSION DES ARTICLES (p. 23)

MM. le président, Robert Galley, Jacques Barrot, Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles ; Jean Le Garrec, Mme Muguette Jacquaint.

L'Assemblée, consultée, décide, par scrutin, de ne pas passer à la discussion des articles ; la proposition de loi n'est pas adoptée.

3. **Ordre du jour** (p. 25).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à neuf heures.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous indique qu'en accord avec la commission et le Gouvernement, il a été décidé de n'aborder que cet après-midi à quinze heures la discussion de la proposition de loi relative aux polices municipales.

1

## DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

**M. le président.** En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication de six décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

2

## ALLÈGEMENT DES CHARGES SUR LES BAS SALAIRES

### Discussion d'une proposition de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. François Bayrou et plusieurs de ses collègues tendant à alléger les charges sur les bas salaires (n<sup>os</sup> 628, 656).

La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Yves Nicolin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, dans la mesure où j'ai été le rapporteur de la loi Robien, vous ne me soupçonnerez pas d'hostilité à la réduction du temps de travail, mais je me dois de dire ici avec clarté que le projet de loi sur les 35 heures débattu ces jours-ci n'exprime rien d'autre que

la volonté du Gouvernement d'abaisser autoritairement la durée légale du temps de travail, pour tous et pour toutes les entreprises, faisant peu de cas, malheureusement, de la diversité des secteurs de notre économie et de la nécessité d'un dialogue social au cas par cas, ouvert et non imposé.

L'opposition s'inscrit dès lors en faux contre une telle politique économique, dont le postulat de base est que le travail se partage plus qu'il ne se crée.

Si la loi sur les 35 heures devait être adoptée, les conséquences de son application seraient profondes et durables pour notre pays : accroissement inévitable de la masse salariale des entreprises, qui, si elles ne sont pas positionnées dans des secteurs en croissance, courront un peu plus vite à leur perte ; effet d'aubaine évident en cas contraire ; perte de productivité, alors même que la libéralisation des échanges entraîne un renforcement de la concurrence et impose la recherche des coûts de production bas pour être compétitifs.

En définitive, sans être assurée de pérenniser les emplois créés de toutes pièces à court terme, cette loi nous prépare un désastre économique et social à long terme, car, au lieu d'encourager la croissance et l'emploi, on les bride d'une main en subventionnant de l'autre.

« A force de partager le gâteau du travail en le laissant dans son moule, il ne restera bientôt plus que des miettes et que des espoirs déçus. »

D'où cette question à l'adresse du Gouvernement : peut-on augmenter le coût du travail dans une économie mondialisée et s'opposer ainsi à la création de richesses, seul vrai facteur de création d'emplois ?

La solution de l'opposition passe par la baisse des charges qui pèsent sur l'emploi et la généralisation du plan textile.

Devant la gravité et la permanence des difficultés que rencontrent les personnes privées d'emploi, devant les conséquences que le chômage fait peser sur notre société tout entière, nul n'a le droit aujourd'hui de se priver d'examiner tous les instruments susceptibles d'y apporter un remède.

La réduction du temps de travail, sous réserve qu'elle soit menée dans certaines conditions sur lesquelles l'opposition a déjà fortement insisté, peut être un outil. Pourtant, que disent les chefs d'entreprise, et surtout ceux des petites entreprises, sinon que le coût du travail est un des principaux obstacles à l'embauche ?

La proposition de loi présentée par les groupes UDF et RPR se situe dans cette perspective, avec un double objet : préserver le dispositif en faveur des entreprises de main-d'œuvre du secteur du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure ; amplifier l'allègement des charges sociales et le généraliser progressivement à l'ensemble de l'économie, sur une période de trois ans.

L'opposition entend donc proposer une politique économique alternative aux 35 heures, une politique à caractère structurel, fondée sur l'extension du plan de réduction des charges sociales et ciblé sur les plus bas salaires.

De ce dispositif sont attendus des effets positifs sur l'emploi, parce qu'il est ciblé sur les plus bas salaires, les plus sensibles au coût du travail – la réduction s'applique jusqu'aux salaires égaux à 1,4 fois le SMIC et, plus le salaire est proche du SMIC, plus la réduction est importante –, parce que l'exonération est d'une ampleur suffisante pour être efficace et qu'elle concerne l'ensemble des secteurs de notre économie.

Madame le ministre, comme vous l'avez indiqué à plusieurs reprises, vous contestez l'efficacité économique de la réduction des charges sociales, mais, en même temps, la réduction unique dégressive qui avait été mise en place à titre provisoire jusqu'en décembre 1997 a été pérennisée dans la loi de finances pour 1998. Vous croyez donc aux bienfaits de l'allègement des charges. Des exonérations de cotisations sont mises en place pour inciter les entreprises à réduire le temps de travail : vous reconnaissez par conséquent ce caractère incitatif. La réduction de cotisations est accrue pour les entreprises de main-d'œuvre : vous les considérez donc comme en difficulté mortelle. Enfin, une réforme des cotisations patronales est annoncée.

N'est-ce pas là reconnaître que le coût du travail qui pèse sur les plus bas salaires est trop élevé ?

Une bataille de chiffres peut être engagée sur la base des analyses macroéconomiques réalisées sur ce sujet, études dont on sait les incertitudes au regard de la variété des chiffres présentés à l'appui de la réduction du temps de travail.

En revanche, concernant les effets de la réduction des contraintes financières pesant sur les entreprises de main-d'œuvre, des éléments patents existent, qui s'appuient sur l'expérience : 140 000 emplois ont été créés depuis 1993 grâce aux exonérations de charges ; ce mécanisme a permis d'aboutir à des résultats spectaculaires dans le secteur du textile et du cuir alors que celui-ci traversait une crise majeure qui s'est traduite par une hécatombe en matière d'emploi : 40 % des effectifs perdus en quinze ans.

Le plan Borotra, qui prévoyait la possibilité pour les entreprises concernées de bénéficier, en contrepartie d'engagements en termes d'emploi, d'une importante réduction de charges, a permis de sauvegarder plus de 10 % des emplois, étant ainsi 35 000 hommes et femmes préservés du chômage. Les effectifs se sont même accrus dans les entreprises de moins de 50 salariés et les objectifs fixés en matière d'embauche des jeunes ont été dépassés.

Qui peut contester ces résultats remarquables et l'efficacité d'un tel dispositif expérimental sur l'emploi ?

Nous sommes loin des schémas théoriques d'experts, dont les fourchettes de prévisions de créations d'emplois sont plus que larges concernant le passage aux 35 heures !

Mais la politique volontariste menée depuis 1993 a été malheureusement interrompue en 1997 pour cause de préférence idéologique.

**M. René Dosièrè.** Pour cause de dissolution !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est de pérenniser et de généraliser un plan textile qui a fait ses preuves.

Des négociations avaient d'ailleurs été engagées par le précédent gouvernement pour élargir les réductions à l'ensemble des branches.

A cet effet, il convient de rappeler que la Commission européenne a approuvé le 25 mars dernier le plan belge maribel IV ; qui introduit une réduction des contributions de sécurité sociale pour les entreprises de main-

d'œuvre en modulant la réduction en fonction de l'intensité du recours au travail manuel dans l'entreprise. Ce plan a été accepté parce qu'il a été considéré comme une mesure générale et non comme une aide ; en raison de son caractère automatique et du fait qu'il n'établit pas de discrimination entre secteurs.

Notre proposition de loi veut ainsi concrétiser l'indispensable effort de solidarité de la nation envers les citoyens socialement les plus défavorisés.

Le Gouvernement s'est-il bien mis à l'écoute des entreprises, et notamment celles du secteur textile, dopées économiquement et socialement par le plan Borotra, avant de fixer les termes de son projet de loi ?

Je pourrais être tenté de répondre oui, au vu de la proposition toute récente de Mme Martine Aubry d'accorder une aide supplémentaire de 4 000 francs par salarié et par an aux entreprises à forte main-d'œuvre et à bas salaires, dès lors qu'elles se soumettront aux 35 heures.

Pourtant, madame le ministre, permettez-moi de vous dire que votre proposition d'amendement intervient un peu tard dans la discussion et qu'elle ne conduit qu'à « engraisser » un peu plus en subventions les entreprises, alors que celles-ci, dans des secteurs durement touchés par le chômage, ne recherchent en réalité qu'un allègement des contraintes et des charges imposées par l'Etat.

La liberté d'entreprendre n'est pas l'ennemie de la création d'emplois, bien au contraire !

En réalité, nous n'avons pas la même approche du problème de la protection des bas salaires, et les différences d'appréciation sont sensibles.

Alors que la subvention supplémentaire que vous préconisez sera accordée sans aucune contractualisation ni engagement précis en termes d'emplois, l'allègement des charges sociales tel qu'il est prévu dans notre proposition de loi serait subordonné à la conclusion de conventions-cadres entre l'Etat et les branches professionnelles, comportant des garanties négociées concernant le maintien et de développement de l'emploi.

Dans les entreprises qui répondront aux critères pour obtenir la ristourne de 4 000 francs, tous les salariés, jusqu'au patron, en bénéficieront, ce qui ne me semble pas la solution la plus efficace. Seul un allègement des charges dégressif,...

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est le contraire de la loi Robien. On est toujours trahi par les siens !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** ... et bien ciblé sur les salaires proches du SMIC comme nous le proposons, est susceptible de protéger les emplois les plus menacés et de permettre aux catégories sociales les plus défavorisées d'accéder à l'emploi. En ce sens, comme je l'ai dit tout à l'heure, notre proposition de loi a une portée autant sociale qu'économique, les deux étant indissociables !

Enfin, l'effet de seuil d'une telle ristourne appliquée uniformément me semble être profondément inique. Qu'advient-il des entreprises situées hors du champ d'application, comme celles du secteur de l'hôtellerie, où le pourcentage d'ouvriers reste faible en dépit d'une forte proportion des bas salaires ?

Ce que nous souhaitons donc aujourd'hui, c'est que la France s'inspire d'exemples réussis, en particulier chez nos voisins européens, qu'elle permette à ses entreprises de mieux se développer et d'exporter plus, grâce à un allègement des charges conforme à la réglementation européenne.

Le rapport d'évaluation de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle du commissariat au Plan a conclu à l'efficacité à moyen terme d'une mesure d'exonération si celle-ci est d'un niveau suffisant, ciblée sur les bas salaires, et ne se limite pas à quelques secteurs de l'économie. Ce sont bien les caractéristiques de la proposition que nous formulons dans un souci d'efficacité économique.

Efficacité économique, mais aussi efficacité sociale. En effet, les plus bas salaires et les emplois peu qualifiés sont les emplois les plus exposés au risque du chômage. L'allègement des charges va bénéficier aux actifs les plus vulnérables, parmi lesquels sont largement représentés les travailleurs les moins qualifiés, les jeunes et les femmes.

Le coût de la mesure peut être évalué à 7 milliards de francs supplémentaires pour chacune des trois tranches, soit un total de 21 milliards, à comparer aux 75 milliards que coûterait chaque année la réduction du temps de travail appliquée à l'ensemble de l'économie.

De plus, l'extension progressive de la réduction que nous proposons permet d'en amorcer le financement et de prendre en compte, comme vous le faites dans votre projet, le surcroît de cotisations généré par l'accroissement de l'emploi.

La proposition que nous formulons, et il faut insister sur ce point, comporte des garanties en termes d'emploi puisque, sur le modèle du plan textile, le bénéfice des exonérations est conditionné par la passation de conventions - cadres entre les branches professionnelles et l'Etat. Ces conventions doivent prévoir les contreparties en termes de maintien et de développement de l'emploi, mais le résultat des négociations n'est pas imposé aux partenaires sociaux. Ceux-ci sont au contraire invités au dialogue, et c'est bien là la différence essentielle avec votre projet de loi sur les 35 heures.

Vous avez souligné hier que la réduction du temps de travail ne coûtait pas s'il y avait création d'emplois mais qu'il n'en allait pas de même pour une mesure générale d'exonération des charges. Ce n'est pas le cas si, comme nous le proposons, le bénéfice des aides est soumis à la prise d'engagements en termes d'emplois.

En conclusion, je dirai, avec la force de mes convictions, partagées par nombre d'hommes et de femmes qui croient encore aux vertus de l'entreprise, que la proposition de loi dont nous débattons aujourd'hui vise non pas à subventionner pour travailler moins, mais à alléger les contraintes pour travailler mieux et plus nombreux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

#### Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Madame le ministre, vous êtes trop intelligente pour être dupe. Vous savez sans doute que le plan emplois-jeunes ne résoudra pas le problème du chômage des jeunes et que le passage obligatoire aux 35 heures, tel que vous l'envisagez, créera certes des emplois dans certains secteurs, mais en détruira à coup sûr dans d'autres. Au mieux neutres, ces mesures seront probablement négatives. Vous savez aussi que le chômage est le problème le plus grave de la société française, mais vous êtes prisonnière de vos engagements politiques et de votre culture étatique et jacobine.

**M. René Dosièrè.** Nous respectons notre programme !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Vous n'êtes pas la première ; puissiez-vous être la dernière ! Depuis vingt ans, l'obsession pour l'emploi de tous les gouvernements successifs est à la mesure de leur échec criant.

Peut-être est-il temps de regarder la réalité en face, de l'accepter, d'admettre que les entrepreneurs et les entreprises sont, somme toute, plus à même de régler les problèmes du chômage que l'Etat. C'est une vérité de tous les temps.

C'est l'agriculteur qui a inventé le collier d'attelage permettant un labourage plus profond, ce sont les chercheurs qui ont mis à notre disposition les médicaments et les génies de l'informatique qui ont permis la création de dizaines de millions d'emplois, pas les rois de France ni les gouvernements de la République, y compris ceux de la V<sup>e</sup>.

Le défi que vous avez à relever de toute urgence, c'est de savoir si vous êtes capable d'offrir aux entreprises un environnement social et économique favorable au maintien et à la création d'emplois, chez nous, en France, sachant que nous sommes dans une économie définitivement ouverte sur le monde.

Mais d'abord, il faut les écouter et entendre leur appel à plus de liberté et à moins de charges, si vous voulez qu'elles créent des emplois.

Dans le journal *Les Echos* du 12 janvier 1998, Raymond Barre campe parfaitement la situation : « La lutte contre le chômage passe par une voie obligatoire, une réduction importante et durable des charges pesant sur les entreprises. L'expérience menée dans le secteur textile a été d'une aveuglante efficacité. »

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** En effet !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Je poursuis la citation : « En matière de charges et de fiscalité, toutes les mesures doivent viser un seul objectif, redonner une marge de manœuvre aux entreprises et aux particuliers, combattre la sensation d'étouffement et de paralysie qu'éprouvent les acteurs de l'économie, cause première de la croissance lente et de l'augmentation alarmante du chômage ».

Cette sensation d'étouffement et de paralysie est parfaitement illustrée par le témoignage d'un PDG d'une société internationale de 750 personnes : « il y a quelques temps, un projet de développement industriel en France, concernant 130 personnes, a été mis à l'étude. Quatre solutions ont été développées en interne. La meilleure est tombée pour des raisons fiscales, la suivante pour des raisons sociales, la troisième est trop complexe, la quatrième a été choisie mais elle réduit de 30 % l'intérêt du projet ».

Ce propos confirme l'analyse d'Henri Laborit, grand spécialiste du comportement, qui a bien montré que, face à l'obstacle persistant, ne s'offrent aux individus que trois solutions : l'inhibition, la fuite ou la révolte. Voilà vingt ans que la France est entrée dans un processus d'inhibition ! Il illustre parfaitement l'étendue des dégâts dans notre pays. Nos entreprises sont inhibées par le poids des charges, qu'elles soient fiscales, administratives ou sociales.

En portant à 41,66 % le taux global de l'impôt sur les sociétés, le gouvernement Jospin a placé à cet égard la France devant la plupart des pays occidentaux. Il va, en outre, à contre-courant. Le gouvernement de Tony Blair, lui, vient de ramener le taux de cet impôt de 33 % à 31 %.

**M. René Dosière.** En 1996, vous avez battu tous les records !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Il serait trop long de parler de ce sujet !

Je me contenterai d'évoquer les charges parafiscales, qui pèsent d'autant plus lourd qu'elles sont diverses et variées.

Les entreprises françaises s'estiment également lourdement pénalisées par les charges administratives. Si vous avez plus de dix salariés, il vous faut pratiquement une personne à temps plein pour gérer vos relations avec l'administration, et en particulier avec l'URSSAF, disent couramment les chefs d'entreprise. La rigidité et la complexité des charges administratives coûteraient à notre pays 350 milliards par an selon certaines estimations.

Mais ce que les responsables économiques dénoncent le plus fréquemment et avec le plus de force, ce sont les charges sociales. Ainsi, 99 % des chefs d'entreprise de la circonscription de Fougères-Liffré questionnés dans le cadre de la réduction du temps de travail demandent un allègement de ces charges.

**M. Gérard Bapt.** Bien sûr, s'ils pouvaient avoir de la main-d'œuvre gratuite, ce serait encore mieux !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Ils ont raison. Pour une même rémunération intégrant toutes les charges sociales, un salarié coûte 300 francs en France contre 100 francs en Grande-Bretagne. Et la progression de la productivité, qui a été de 14 % entre 1989 et 1997, est non seulement moins rapide que dans les autres pays mais elle est, de surcroît, entièrement captée et utilisée pour le financement du secteur public et de la protection sociale.

Toutes ces charges rendent le coût du travail trop élevé et découragent l'emploi.

Parce que le travail est trop cher, il y a en France des centaines de milliers d'emplois qui sont en danger.

J'illustrerai mon propos par différents exemples, d'abord par celui d'une entreprise de sous-traitance dans l'habillement, ensuite par celui d'une usine de fabrication de chaussures. Ce sont là des faits quotidiens auxquels nous pouvons tous être confrontés.

L'abandon du plan Borotra a fait monter les coûts de leur masse salariale de 6,5 % alors que leurs marges, dans le meilleur des cas, ne dépassent pas 2,5 %.

Les clients refusent la répercussion de l'augmentation du coût sur le prix des produits finis et annulent leurs commandes. L'entreprise de sous-traitance n'a qu'une issue à moyen terme, voire avant : fermer et mettre au chômage ses 141 salariés, dont la plupart, malgré leur bonne qualification, ne retrouveront pas de travail.

Quant à l'usine de chaussures, eu égard au différentiel de prix de revient de 2,5 entre un produit fini français et son équivalent marocain, elle n'hésitera pas sur la stratégie à suivre. Le plan d'adaptation est prêt. Les prototypes de modèles seront toujours réalisés dans l'usine fougèraise, qui continuera d'assurer les livraisons dans les points de vente, mais la production de grande série ira au Maroc. Bilan de l'opération : 34 licenciements à Fougères sur un effectif de 178 personnes.

La troisième possibilité pour une entreprise d'échapper aux charges trop lourdes est, à côté de la fermeture d'entreprise et de la délocalisation, la sous-traitance à l'étranger. Le cas se présente pour une fabrique locale de verre fait main de 110 salariés, elle aussi au bord de la rupture à cause des charges trop lourdes. Elle ne peut se délocaliser mais le chef d'entreprise peut à tout moment emporter les moules en Europe de l'Est où il y a une tradition séculaire de fabrique de verre à la main.

Faut-il rappeler qu'un bon verrier tchèque coûte 2 500 francs par mois son homologue français 12 600 francs, et que l'artisanat français est quotidiennement en concurrence avec les importateurs distributeurs français ?

Mieux que des discours, je l'espère, voilà des exemples, parmi beaucoup d'autres, qui montrent à quel point nos industries de main-d'œuvre sont fragiles. Il est urgent, si nous voulons tout simplement qu'elles maintiennent leurs effectifs, de les aider car, je le répète, le coût du travail est trop élevé en France.

Parce que le travail est trop cher, il y a aussi des centaines de milliers d'emplois qui ne voient pas le jour.

Dans le pays de Fougères, les entreprises qui investissent le font en matériel et non en hommes, et l'on considère qu'en France, dans un certain nombre d'entreprises industrielles, 20 à 25 % des investissements ne sont effectués que parce que le travail est trop cher !

Un autre manque à gagner pour les emplois dans notre pays est le développement d'activités nouvelles à l'étranger, qui attirent de plus en plus de jeunes.

À côté des productions confrontées à la concurrence internationale, il y a des activités à l'abri de la mondialisation, notamment dans l'artisanat et les services. Ces secteurs sont ceux qui depuis quinze ans, ont créé le plus d'emplois, et ils ont encore d'énormes possibilités non exploitées.

Un chercheur du CNRS, Thomas Piketty, vient de démontrer que nous disposons d'un énorme réservoir d'emplois dans les domaines de la restauration, de l'hôtellerie et du commerce, qu'il estime à 2,8 millions d'emplois.

L'exemple des services dans la restauration et l'hôtellerie est particulièrement frappant. La France, première destination touristique au monde, utilise 25 % de postes de travail de moins que ses voisins simplement, là encore, parce que le coût du travail est excessivement élevé.

Il est dommage de fragiliser ainsi l'un des trois piliers de l'économie française, avec l'automobile et l'agro-alimentaire.

Il est dommage de ne pas donner leur chance à des centaines de milliers de jeunes qui, sans qualification initiale très poussée, pourraient apprendre sur le tas de vrais métiers.

Je me permets de citer Patrick Fauconnier, qui a écrit la semaine dernière dans un journal économique : « Un restaurant qui tourne avec un personnel peu qualifié ne peut proposer des menus à 40 francs si les serveurs et les cuisiniers, même non qualifiés, coûtent 8 500 francs. Donc on a, en France, soit des restaurants avec des menus à 100 francs et plus, soit des *fast-food* sans serveurs, qui, en fin de compte, étouffent les autres restaurants. C'est comme ça que la France a décidé de laisser les gens au chômage et de sacrifier ses services,...

**M. Patrick Martin-Lalande.** C'est tout à fait vrai !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** ... devenant le pays qui a le plus automatisé ce secteur : hôtels sans personnel, restaurants sans serveurs, villages sans commerces, grandes surfaces sans vendeurs, pompes sans pompistes, gares sans guichetiers, quais sans porteurs, banques automatiques, péages automatiques, service après-vente calamiteux, accueil téléphonique par robot électronique, etc.

**M. Gérard Bapt.** Quel cauchemar !

**M. Patrice Martin-Lalande.** C'est la réalité !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Mais il est stupide de dire que ce sont les robots qui ont tué l'emploi dans les services. C'est encore une fois le coût du travail qui est responsable. »

Il m'a semblé important de planter longuement le décor afin que la proposition de loi présentée par les groupes RPR et UDF trouve tout naturellement sa pleine justification.

Nous vous proposons, madame le ministre, de franchir une nouvelle étape dans la politique d'allègement des charges par l'instauration d'une mesure générale de réduction des cotisations patronales au bénéfice des entreprises de main-d'œuvre.

Contrairement à vous, je suis convaincue, comme les intéressés, que le plan textile, qui a consisté en un allègement de charges sur les bas salaires s'ajoutant à la ristourne dégressive a, parallèlement à d'autres facteurs bénéfiques, stoppé l'hémorragie de main-d'œuvre dans le textile-cuir-habillement.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais il était illégal !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Je suis également persuadée de la nécessité et de l'urgence qu'il y a non seulement à poursuivre ce plan dans les activités en question, mais aussi à l'étendre à tous les secteurs à bas salaires pour satisfaire aux exigences de Bruxelles, bien sûr, mais plus encore pour conforter les nombreux emplois fragilisés par le coût du travail et laisser fleurir les centaines de milliers d'emplois correspondant à des besoins réels dans notre pays, mais qui sont bloqués, eux aussi, par le coût du travail.

Dans le dispositif que nous proposons, ce sont les entreprises qui ont le plus fort taux de travailleurs manuels et à bas salaires, entreprises particulièrement nombreuses dans les secteurs de l'agriculture, du textile-cuir-habillement, des services aux personnes, de l'agro-alimentaire, du bois et des équipements au foyer, qui bénéficieront à taux plein de la mesure, la première année.

La deuxième année, ce seront essentiellement celles du BTP, du commerce, de la réparation automobile et des minéraux.

La troisième année, ce sera l'ensemble des entreprises ayant des travailleurs manuels et des bas salaires qui bénéficieront d'une réduction de charges équivalant à 26 % du SMIC au niveau du SMIC, réduction dégressive s'annulant à 1,4 SMIC.

Peu encline, pour ma part, aux mesures compliquées, je me suis laissé convaincre par les techniciens de la justesse d'étaler ces mesures sur trois ans pour ne pas fragiliser davantage les finances de l'Etat.

Dois-je ajouter que, dans le cadre du plan Borotra, il y a eu, en moins de dix-huit mois, un retour sur financement, si j'ose dire, avec les rentrées de sécurité sociale, sans parler des économies réalisées par les ASSEDIC, des rentrées d'impôts et d'une réactivation de la consommation.

L'allègement des charges sociales est conditionné par la conclusion de conventions-cadres entre l'Etat et les branches professionnelles qui devront offrir des garanties en termes de maintien et de créations d'emplois.

Il ne me paraît pas souhaitable de coupler le dispositif avec une réduction du temps de travail, comme vous semblez vouloir le faire dans l'amendement que vous allez déposer lors de la discussion du projet de loi sur les 35 heures.

Je suis très pragmatique en disant cela. Je connais nombre d'entreprises de main-d'œuvre qui n'ont aucune latitude en matière de réduction d'horaires sans perte de salaires, mais qui ont un besoin urgent d'un allègement des charges. C'est pour elles tout simplement un problème de survie.

Alors, madame le ministre, osons l'allègement des charges !

Si nous n'osons pas, c'est, à coup sûr, un million d'emplois qui seront détruits en France dans un délai de dix ans.

Si nous osons, c'est, à coup sûr, des centaines de milliers d'emplois qui seront créés, peut-être même les 2,8 millions d'emplois annoncés par Thomas Piketty dans son étude.

Mais je ne suis pas dupe. J'ai conscience qu'une proposition de loi émanant de la droite ne saurait, par principe, vous agréer, et que, comme la loi Robien, vous l'éliminerez d'un revers de discours. Mais j'ai peur que, du même coup, et à court terme, vous n'éliminiez beaucoup de nos concitoyens du monde du travail. Les Français jugeront ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marc Ayrault.

**M. Jean-Marc Ayrault.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation singulière et, à mon sens, sans précédent sous la V<sup>e</sup> République : nous avons devant nous une matinée pour redire, après trois jours de débat sur le sujet, que le Gouvernement, appuyé par sa majorité, a choisi une autre voie que celle de l'opposition.

Un esprit sommaire appellerait cette proposition de loi présentée par l'opposition « un coup politique ».

**M. Jacques Limouzy.** C'est ridicule !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Mais le fait que la Conférence des présidents ait accepté la discussion de ce texte montre à quel point la majorité et le Gouvernement souhaitent que, dans la lutte qu'ils ont engagée contre le chômage, tout le monde puisse s'exprimer,...

**M. Patrice Martin-Lalande.** Heureusement !

**M. Jean-Marc Ayrault.** ... même deux fois, même trois fois,...

**M. Claude Bartolone,** *président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Même plus !

**M. Jean-Marc Ayrault.** ... et même beaucoup plus !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Même 1 750 fois !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Je rappelle qu'il s'est écoulé un délai très convenable entre le dépôt du projet de loi sur les 35 heures, le 10 décembre 1997, et la date fixée pour le début de sa discussion en séance publique, le 27 janvier dernier. Ces sept semaines ont permis un travail approfondi en commission, au sein des groupes de travail et des groupes politiques. M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et M. le rapporteur du projet de loi sur les 35 heures témoigneront s'il le faut à nouveau de l'intense et important travail qui a été accompli.

**M. Jacques Limouzy.** Ce n'est pas à vous à vous décerner des satisfecit !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Quant à la Conférence des présidents, elle a organisé avec grand soin le débat sur le projet de loi relatif à la réduction du temps de travail. Le climat, initialement très bon, s'est quelque peu détérioré par la suite. Pourquoi ?

L'opposition nous avait dit vouloir concentrer ses interventions dans le débat général. Bien ! Un certain temps avait donc été prévu pour la discussion générale. Mais nous voilà maintenant avec 1 700 amendements ! Les engagements pris ne sont donc pas tenus.

Je constate que, de la volonté normale, démocratique d'enrichir un texte, on passe vite à une tactique d'obstruction. En tout cas, il n'y a pas loin de l'un à l'autre, il faut bien le souligner.

**M. Patrice Martin-Lalande.** C'est faux !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Je rappellerai simplement le temps qui avait été prévu pour l'examen de ce texte : six jours de séance répartis sur deux semaines, soit 42 heures environ, de débat.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Ne nous parlez pas du texte sur les 35 heures !

**M. Jean-Marc Ayrault.** La discussion générale au sens large, c'est-à-dire en y incluant l'examen des trois motions de procédure, a duré 15 heures. L'organisation arrêtée par la Conférence des présidents nous laisse donc 27 heures pour l'examen des articles et des amendements, ce qui, si l'on se réfère aux statistiques du temps moyen consacré aux amendements, devrait permettre d'examiner 350 à 400 amendements.

Qui pourrait croire que les neuf articles du projet de loi sur les 35 heures puissent donner lieu à un nombre plus important d'amendements sérieux ?

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Ce n'est pas de ce texte que nous parlons ! Vous êtes hors sujet !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Nous débattons ce matin, ma chère collègue, en application du dernier alinéa de l'article 48 de la Constitution, qui dispose : « Une séance par mois est réservée par priorité à l'ordre du jour fixé par chaque assemblée. »

Mais si nous discutons ce matin de votre proposition de loi, c'est par la grâce d'accords passés entre les différents groupes politiques représentés à l'Assemblée nationale, c'est aussi par la grâce extrême d'un article 40 un instant oublié. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. René Dosière.** Pour le moins !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Ce n'est pas vrai !

**M. Patrice Martin-Lalande.** Quelle condescendance à l'égard de l'opposition !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Les groupes de l'opposition nous ont donc réunis ce matin pour discuter, selon leurs propres termes, d'un « projet alternatif » au projet de loi sur les 35 heures.

**M. Jacques Barrot.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Ayrault ?

**M. Jean-Marc Ayrault.** Bien volontiers, mon cher collègue.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Barrot, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jacques Barrot.** Je n'aime pas interrompre un orateur mais je suis contraint de préciser que, notre proposition de loi étant gagée, elle avait selon moi toutes les chances de passer le cap de l'article 40.

J'ajoute, monsieur le président, que se pose un problème majeur. Car quelles propositions de loi pourront venir en discussion si l'on applique très exactement de l'article 40.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est la raison pour laquelle il n'a pas été appliqué !

**M. Jacques Barrot.** Monsieur le président, ce problème mérite en tout état de cause d'être étudié.

Notre proposition de loi est donc gagée. Et, jusqu'à nouvel ordre, ce n'est pas par je ne sais quelle bienveillance, qu'elle est venue en discussion, c'est tout simplement parce que l'article 40 n'avait pas à être appliqué. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Patrice Martin-Lalande.** Ce n'est pas une aumône faite à l'opposition !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Je vous ai laissé bien volontiers m'interrompre, monsieur Barrot, mais j'ai pourtant le souvenir que votre collègue M. Méhaignerie avait opposé l'article 40 à un texte relatif aux chômeurs de longue durée ayant cotisé au moins 40 ans...

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Eh oui. Il s'agissait d'un texte présenté par M. Berson !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Or M. Méhaignerie appartient, que je sache, à la même formation politique que vous, monsieur Barrot.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Ce n'est pas une raison pour développer ce genre d'augmentation !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** De plus, vous êtes hors sujet !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Je voulais simplement souligner à quel point la majorité respecte les droits de l'opposition.

**M. Patrice Martin-Lalande.** On respire !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Vous respirez, mais il s'agit bien du même débat que celui sur les 35 heures. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Ce simple constat montre les limites de l'intérêt de la discussion de ce matin.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Ce n'est pas le groupe socialiste qui va refaire le règlement de l'Assemblée !

**M. Jean-Marc Ayrault.** La majorité, qui a successivement rejeté les trois motions de procédure déposées par l'opposition sur le projet de loi sur les 35 heures, souhaite à l'évidence poursuivre la discussion de ce texte et l'adopter. Comment imaginer qu'elle puisse approuver la proposition de loi n° 628, qui se veut un substitut au projet de loi n° 512 ?

Un observateur doté d'un esprit cartésien pourrait à bon droit considérer que nous perdons notre temps, dès lors que nous ne souhaitons pas nous contredire.

**Mme Odette Trupin.** Bravo !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Cette discussion est donc un peu surréaliste. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Philippe Vuilque.** Tout à fait !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Il ne s'agit pas, naturellement, comme feignait de s'en inquiéter hier, M. Nicolin, de ne pas respecter les droits de l'opposition. Il s'agit, pour la majorité, de rester fidèle à elle-même, à ses convictions, à ses analyses et à ses projets, ce qui ne signifie nullement que nous ignorions le problème des charges qui pèsent sur les bas salaires.

Notre objectif est la création d'emplois. Nous voulons privilégier une démarche contractuelle et faire en sorte que ces questions soient traitées dans le cadre d'engagements réciproques.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Nous aussi !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Je partage, pour ma part, l'opinion de Mme Aubry qui déclarait devant nous, le 6 novembre dernier : « Je continue à penser qu'il se pose un problème de coût du travail pour les bas salaires dans notre pays, lié non aux salaires versés aux salariés – nous savons qu'ils sont même en deçà de ceux de beaucoup de pays européens – mais aux charges sociales. Il faut donc poursuivre notre effort dans ce sens, mais aussi faire en sorte que ces efforts contribuent à régler le problème de l'emploi.

« Le premier bilan – mais il faut le manier avec précaution – fait état de 45 000 emplois environ en 1997 liés aux exonérations de charges sociales, qui ont un coût de 40 milliards. En d'autres termes, le coût par emploi est de l'ordre de quatre fois celui des emplois-jeunes. »

S'exprimant sur le projet de loi relatif aux 35 heures, elle ajouterait : « D'une part, la réduction des charges sociales, qui varie de 9 000 à 13 000 francs par salarié et par an, est forfaitaire, ce qui avantage les bas salaires. Elle est dégressive et se poursuivra au bout de cinq ans par une aide structurelle de l'ordre de 5 000 francs.

D'autre part, cette aide peut être majorée de 1 000 francs pour les entreprises embauchant plus de 6 ou 10 % de leurs effectifs pour compenser une diminution de 10 ou 15 % de la durée du travail.

« Enfin, un amendement sera déposé par le Gouvernement pour majorer l'aide de 4 000 francs pour les entreprises ayant au moins 60 % d'ouvriers et 70 % de salariés recevant moins d'une fois et demie le SMIC. »

C'est dire à quel point nous sommes soucieux de cette question.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Nous aussi !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Nous voulons, je le répète, privilégier une démarche contractuelle qui respecte la négociation entre les partenaires sociaux, entre les chefs d'entreprise et les organisations syndicales, dans le but de créer des emplois. Il ne s'agit plus de donner à fonds perdus ; nos concitoyens ne le veulent plus, car ils ont à juste raison le sentiment que c'est inutile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**Mme Odette Trupin.** C'est évident !

**M. Patrice Martin-Lalande.** Demandez donc aux salariés !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Au fond, votre logique n'est que libérale !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** C'est faux !

**Mme Raymonde Le Texier.** Non ! Si c'était faux, ça se saurait !

**M. Jean-Marc Ayrault.** C'est une logique d'exonération fiscale, mais qui n'est pas mobilisatrice et qui ne permet pas de s'engager de façon contractuelle dans la création d'emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vous ai bien écouté, madame Boisseau, et j'ai noté que vous étiez attentive au message qui venait du pays quant à ces cadeaux fiscaux systématiques et sans intérêt, et que vous aviez intégré dans votre approche la notion de négociation par branche. En effet, vous sentez bien qu'il y a une difficulté. Vous voyez bien sur le terrain que, très souvent, les exonérations fiscales n'apportent pas grand-chose et que, de toute façon, les embauches auraient pu avoir lieu sans elles. Vous prenez donc en compte cet élément, au point que nous ne comprenons plus très bien ce que vous voulez.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** C'est pourtant clair !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Si vous vouliez être logique avec vous-même, il vaudrait mieux que vous votiez avec nous le projet de loi sur les 35 heures, car il est beaucoup plus cohérent.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est bien de le dire !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** C'est nul !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Il est vrai également que se pose un problème de coût. Même si M. Barrot prétend que le dispositif proposé est gagé, il représente tout de même un coût de 30 milliards au moins pour le budget, qu'il faut ajouter aux 40 milliards que coûte déjà la ristourne dégressive, dont l'efficacité n'est pas très grande.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Et ce sont les socialistes qui osent dire cela !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Ainsi sont posées les limites de nos échanges de ce matin. Je crains que, malheureusement, votre véritable but soit de faire traîner le débat sur le projet de loi relatif aux 35 heures et de créer la confusion dans les esprits.

**Mme Raymonde Le Texier.** C'est de l'obstruction !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Reconnaissons que nous pouvons, les uns et les autres, nous interroger sur la fertilité de ce dialogue. M. Ernest-Antoine Seillère, qu'il doit être bien éprouvant de recevoir, ne déclarait-il pas, lors de son audition par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, le 17 décembre 1997 : « Le principe de l'aide publique n'est pas compatible avec la libre entreprise. »

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Il ne s'agit pas d'une aide, mais d'un allègement des charges !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Que proposez-vous d'autre, sinon une aide indirecte qui ne sera assortie d'aucune garantie et qui coûtait très cher aux contribuables ?

En revanche, la politique de la majorité, la politique du Gouvernement est cohérente. Nous savons bien que la bataille contre le chômage n'est pas une bataille d'un mois seulement, même si les derniers chiffres qui viennent d'être publiés sont positifs. Une telle bataille s'inscrit dans la durée et n'est jamais gagnée définitivement. Elle vise aussi à relancer la croissance car, sans la croissance, il n'y a pas d'emploi. Nous savons aussi que la croissance ne suffit pas et que le plan emplois-jeunes est un des éléments de cohérence de cette politique globale. Nous savons également que toutes ces mesures, y compris

celles contre l'exclusion ou en faveur de l'insertion dans l'activité économique ne seront pas suffisantes, et donc que la question de la réduction du temps de travail pour créer des emplois est une vraie question qu'il n'est pas possible d'éluider – c'est, en tout cas, une conviction partagée sur les bancs de la majorité, mais aussi de plus en plus dans le pays.

J'ai donc été choqué d'entendre, hier soir, le président du RPR, M. Séguin, ironiser sur cette démarche, alors qu'il a tenu de nombreux discours sur la fracture sociale, qu'il a dénoncé un « Munich social » dans notre pays. Un tel propos ironique, mais surtout démobilisateur,...

**M. Jean-Jacques Jégou.** Quel est le rapport ?

**M. Jean-Marc Ayrault.** ...risque, finalement, de conduire nos concitoyens à la résignation. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Hors sujet !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Or, contre le chômage, on n'a pas tout essayé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous, nous voulons tout essayer : et vous pourriez le faire avec nous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter d'une proposition de loi commune aux groupes UDF et RPR tendant à alléger les charges sur les bas salaires, c'est-à-dire d'un texte qui a le mérite d'être simple et clair. Ce dispositif, qui a déjà été expérimenté, permettra de s'insérer véritablement dans le combat crucial pour l'emploi et contre le chômage.

Il s'agit d'étendre à l'ensemble de l'économie ce que, avec un certain bonheur, M. Pierre Mauroy a fait en 1981 pour sauver les entreprises en difficulté, en particulier les entreprises du secteur textile. Il est bon de s'en souvenir pour marquer très clairement que le problème de l'allègement des charges n'est ni de droite ni de gauche, mais qu'il y va de la vie de nos entreprises.

Faut-il rappeler que, sous le gouvernement Juppé, M. Jacques Barrot et M. Franck Borotra ont choisi une formule rigoureusement analogue pour traiter le problème du secteur textile-habillement ? Faut-il rappeler que 35 000 emplois de ce secteur ont ainsi été sauvés en dix-huit mois sur les exercices 1996-1997 ? Faut-il préciser que l'assainissement incontestable des comptes dans ce secteur a permis de faire cesser une hémorragie d'emplois coûteuse humainement et économiquement pour la nation, et même de créer 3 000 emplois.

Les critères retenus pour diminuer les charges des entreprises sont très précisément la proportion des bas salaires et celle des ouvriers par rapport au nombre total de salariés. Il s'agit donc d'un abaissement des charges, ciblé sur les fractions de salariés les plus sensibles au risque de chômage, c'est-à-dire les personnels sans qualification ou à faible qualification.

C'est une mesure d'urgence qui s'adresse aux plus faibles et qui vise bien à combattre le chômage et la précarité croissante dans notre pays. Mais c'est aussi une mesure essentielle pour retrouver le chemin de la croissance et des créations d'emplois.

En effet, comment peut-on espérer renouer avec la prospérité économique dans une société accablée par les prélèvements obligatoires ?

**M. René Dosière.** Vous parlez en expert !

**M. Robert Galley.** Faut-il vous rappeler, madame le ministre, que votre gouvernement, en se livrant récemment à une véritable opération de matraquage fiscal des entreprises et des classes moyennes, a réussi le tour de force de nous hisser au premier rang des pays les plus imposés fiscalement et socialement ?

**Mme Raymonde Le Texier.** C'est à vous qu'il faut le rappeler ! C'est vous qui avez fait cela !

**M. Robert Galley.** Faut-il vous rappeler que la loi de finances de 1998 a porté à 45,9 % du produit intérieur brut le taux des prélèvements obligatoires, alors que la moyenne des pays de l'OCDE se situe à 37,4 % et que celle des pays de l'Union européenne est de 41,8 % ? Bravo pour ce succès !

**M. René Dosière.** Allez le dire à Juppé ! C'est lui le recordman !

**M. Christophe Caresche.** Et à Balladur !

**M. Robert Galley.** Faut-il vous rappeler, enfin – c'est devenu un lieu commun –, que l'impôt tue l'impôt, et ce pour la bonne et simple raison qu'en augmentant les prélèvements obligatoires, en prélevant toujours plus sur la richesse produite, on décourage le travail, l'investissement et la création d'emplois ? Vous savez sans doute que le taux des créations d'entreprises dans notre pays a récemment chuté, à l'inverse de ce qui s'est passé chez certains de nos partenaires européens, où il a augmenté – je pense en particulier au Royaume-Uni.

**Mme Michèle Rivasi.** Quelle mauvaise foi !

**M. Robert Galley.** Dès lors, pourquoi refuser la discussion des articles de cette proposition de loi ? Pourquoi envisager d'utiliser les ressources de l'article 94 du règlement pour nous empêcher d'aller au bout de ce débat et d'exprimer ce que beaucoup de Français pensent ? Pourquoi faire assaut de procédures réglementaires, comme le disait M. Ayrault tout à l'heure, pourquoi utiliser des méthodes d'obstruction, alors que notre proposition se situe dans le cadre d'une réflexion que vous avez vous-même récemment partagée ?

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** Pas dans la même façon !

**M. Robert Galley.** Je relèverai dans votre attitude deux périodes : d'abord, de juillet à septembre, vous avez refusé obstinément d'alléger les charges ; puis, sous la pression, sans doute des entreprises et peut-être même de la nôtre, vous avez, avec un temps de retard qui vous a permis d'apprécier à quel point notre proposition est jugée positive par les entreprises et les salariés, accepté d'amender votre propre projet de loi, alors que l'allègement des charges ne relève pas d'un amendement mais doit être une disposition centrale.

Toutefois, les incitations financières que comporte votre projet de loi sont loin de couvrir les 11,4 % d'augmentation du coût salarial qu'il implique. Ces incitations sont dégressives, mais la perte d'heures ouvrées, qui s'analyse comme une perte de rentabilité et de compétitivité, est, elle, parfaitement constante. Dans ces conditions, pourquoi les entreprises anticiperaient-elles massivement ce que la loi leur imposera bientôt, au risque d'anticiper la récession à laquelle votre texte nous mène ?

**Mme Raymonde Le Texier.** Parlez-nous plutôt de votre proposition !

**M. Robert Galley.** Pourquoi les entreprises négocieraient-elles avec les représentants des salariés, qui ne manqueront pas de leur demander des contreparties coût-

teuses? En effet, tous les syndicats français savent aujourd'hui qu'ils vont au-devant de vrais problèmes, compte tenu de l'absolue nécessité pour les firmes de partager le coût de votre projet avec leurs salariés, c'est-à-dire d'obtenir au minimum de ces derniers le gel des salaires.

Notre proposition de loi est porteuse de trois messages.

Le premier message, c'est que la bataille pour l'emploi se gagnera avec les entreprises; et non contre elles. Celles-ci pourront créer des emplois si elles sont compétitives, ce qui implique indiscutablement une diminution des charges sociales qui pèsent sur les salaires.

Etant donné que les Françaises et les Français les moins qualifiés sont les plus vulnérables au risque du chômage dans un monde qui évolue tous les jours vers plus d'automatisme, plus de compétences techniques et plus de technologies de pointe, c'est sur les entreprises ayant une forte proportion de main-d'œuvre payée au SMIC ou à un salaire voisin du SMIC que doit être concentrée l'aide de l'Etat. Tel est le deuxième message.

Le dernier message, enfin, c'est que seules les entreprises du secteur marchand, convenablement stimulées, peuvent créer des emplois durables et porteurs de valeur ajoutée. Depuis que le rideau de fer est tombé, nous savons que le devenir d'un pays s'identifie essentiellement à l'avenir de ses entreprises. Nous savons aussi que ce sont les talents de nos chercheurs et notre capacité de création qui peuvent seuls assurer cet avenir.

Loin de moi, madame le ministre, l'idée que l'Etat n'a pas su, dans un passé récent, apporter sa pierre au prestige et au succès de notre pays. Mais, pour le siècle qui s'annonce, je dirai, sans sombrer dans l'ultra-libéralisme, que c'est une économie basée sur l'industrie, le commerce et les services privés qui tirera la croissance, et qui, par conséquent, créera des emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*).

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la proposition déposée par l'opposition concerne directement l'emploi, qui est en effet une priorité nationale.

Elle suggère d'étendre la réduction des cotisations sociales patronales pour permettre un redémarrage de la croissance et de l'emploi.

Or, depuis 1993, une telle politique s'est accentuée, notamment dans le secteur textile, sans qu'on puisse affirmer qu'elle a effectivement permis de créer ou de sauver de nombreux emplois.

Les premières exonérations de cotisations sociales datent maintenant de plus de vingt ans. Depuis, le chômage a plus que triplé!

L'abaissement du « coût » du travail est une revendication permanente du CNPF. La mondialisation et la concurrence sur un marché planétaire viennent renforcer l'insistance avec laquelle est avancé cet argument qui ne nous semble pas du tout pertinent, même s'il faut le prendre en compte.

Au demeurant, les entreprises qui ont bénéficié ces dernières années d'exonérations – notamment celles du secteur textile – ont été et sont toujours à la pointe des délocalisations; elles ont transféré de 50 à 100 % de leur production dans des pays africains ou asiatiques.

L'attitude du patronat, en particulier celui de l'habillement, secteur particulièrement frappé par la concurrence, ne s'apparente-t-elle pas à celle du pyromane qui crie « au

feu! », alors que ledit patronat a été à l'avant-garde des opérations d'implantation d'usines à l'étranger et de sous-traitance généralisée?

Cette fausse solution a masqué la vraie raison du chômage: des stratégies d'entreprise conditionnées par la recherche du seul profit à court terme et la préférence du gain financier au détriment de la plus-value industrielle.

D'où la grève patronale persistante de l'investissement en France, malgré des capacités d'autofinancement atteignant les plus hauts niveaux historiques.

D'où, aussi, les délocalisations à l'étranger sans que l'Europe en limite l'ampleur, cette Europe qui impose l'austérité et refuse de faire de la réduction du chômage le but premier de toute politique économique.

En Europe, le choix de la déréglementation a entraîné une attaque frontale contre les droits acquis des salariés. Quand Hoover a décidé de délocaliser en Ecosse, le gouvernement de l'époque a refusé d'intervenir. Ceux qui disent aujourd'hui qu'il ne faut rien imposer ont, à cette époque, été bien silencieux!

Telle est la raison de notre réserve de fond sur cette proposition de loi.

En abaissant les « coûts » salariaux et en favorisant la croissance financière, les politiques d'incitation par des exonérations de cotisations sociales patronales et par des aides financières aux entreprises ont multiplié les effets d'aubaine et tiré vers le bas toute la pyramide salariale. La multiplication de l'emploi précaire et des temps partiels contraints ont profondément précarisé et déstructuré le marché de l'emploi.

Des fonds publics considérables ont été gâchés, tandis que le chômage atteignait des sommets. Dans le même temps, les profits des entreprises ont explosé et la constitution de trésors de guerre destinés à permettre le lancement d'OPA a mobilisé toujours plus de moyens.

En réalité, il faudrait orienter l'argent autrement. Plutôt que de baisser les charges sociales, système qui fait entrer dans le cercle vicieux de la crise, il faudrait diminuer les charges financières et pénaliser les gâchis financiers afin d'orienter l'argent vers l'emploi.

Il nous semble vraiment que cette proposition de loi fait fausse route. Dans le même temps, nous pensons qu'il est nécessaire d'aider les entreprises qui ont besoin d'être aidées, dès lors que c'est effectivement en faveur de l'emploi et de l'investissement en France.

L'allègement des cotisations sociales est, à la limite, concevable dans le cadre de loi sur la réduction du temps de travail, où les 35 heures seront négociées par branche ou dans les entreprises. Mais l'option devrait être élargie à la possibilité d'obtenir des garanties d'emprunt: dans de nombreux cas, les PME-PMI, qui se heurtent à la politique étroitement financière du secteur bancaire, préféreraient des crédits garantis à un allègement des cotisations sociales.

En tout état de cause, il s'agit d'une négociation pour l'emploi, alors que la proposition qui nous est soumise aujourd'hui vise à donner de l'argent à fonds perdu sans la moindre contrepartie.

Comment vouloir persévérer dans cette voie alors que, par exemple, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, qui devait, selon le CNPF, créer 300 000 emplois, a au contraire favorisé un chômage massif?

Persévérer dans cette voie reviendrait aussi à s'inscrire dans une politique de bas salaires alors que la faiblesse du pouvoir d'achat salarial est une cause directe de l'absence de reprise économique durable.

Certes, il n'y a pas de recette miracle. Aussi faut-il aborder la question avec l'humilité qu'elle requiert.

Pour le textile-habillement, par exemple, on pourrait envisager plusieurs mesures afin d'assurer une certaine relocalisation en France, telles que l'arrêt des aides publiques aux délocalisations ou l'arrêt de la spéculation lors des cessions et des restructurations, en imposant le versement aux Assedic des plus-values réalisées lors de cessions de restructurations pour cause de délocalisation.

Il faudrait étendre les droits des comités d'entreprise pour contrôler efficacement l'utilisation des fonds publics. Celle-ci devrait d'ailleurs faire l'objet de propositions précises en matière d'emploi et d'investissement de la part de l'employeur, et d'un avis conforme des organisations représentatives du personnel.

Les marchés publics pourraient contribuer à rééquilibrer les besoins de production, compte tenu de la nécessité du maintien et du développement de l'emploi en France.

Madame la ministre, je souhaite que le Gouvernement puisse aussi encourager des initiatives internationales pour interdire le travail des enfants et faire respecter les clauses sociales minimales définies par le Bureau international du travail en ce qui concerne la liberté syndicale, la fixation d'horaires de travail maximaux, la conclusion de conventions collectives et le salaire minimum.

Il s'agit bien de choisir entre deux logiques.

Le patronat a bénéficié pendant deux décennies d'allègements successifs des cotisations sociales. Mais l'an passé, sur 1 600 milliards de profits réalisés, moins de la moitié est allée à l'investissement productif.

Persévérer dans la voie d'un allègement des cotisations sans garantie d'emploi ni contrôle serait rendre un mauvais service à l'emploi, aux PME et à l'économie de notre pays ! Ce serait préparer de nouvelles difficultés financières pour la protection sociale !

La logique différente que traduit le projet de loi sur la réduction du temps de travail doit, ainsi que l'a rappelé Maxime Gremetz, s'accompagner d'autres réformes. Il serait juste, par exemple, de prendre en compte dans les politiques publiques la situation des entreprises pour lesquelles la charge salariale et sociale constituait une part très importante de la valeur ajoutée.

Il est évident que le système actuel pénalise les entreprises de main-d'œuvre comme celles qui favorisent la croissance de l'emploi.

Nous proposons de moduler les impôts des entreprises, qu'il s'agisse de l'impôt sur les sociétés ou de la taxe professionnelle, mais aussi les cotisations sociales, en fonction des choix que les entreprises opèrent en matière de politique d'investissement, de formation, de salaires et d'emploi.

Telles sont les remarques que je tenais à exprimer sur ce texte, au nom des députés communistes.

Il faut tirer les leçons de vingt ans d'échec d'une politique qui a délivré un blanc-seing sans contrepartie au CNPF...

**M. Jean-Louis Debré.** N'importe quoi !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... et, au contraire, faire de la création d'emplois le cœur de notre politique économique et sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Delnatte.

**M. Patrick Delnatte.** Madame la ministre, me référant aux débats de ces derniers jours, j'ai relevé dans vos interventions, à propos de la baisse des charges pesant sur les bas salaires – sujet de la proposition de loi –, que vous vous refusiez à renforcer ce dispositif mise en place par le précédent gouvernement, préférant, je vous cite, « allouer une aide aux entreprises qui bougent en réduisant la durée du travail ».

**Mme Monique Collange.** C'est une bonne idée !

**M. Patrick Delnatte.** Je formulerai à ce sujet deux remarques.

D'abord, je constate avec satisfaction que vous introduisez dans votre projet de loi sur la réduction du temps de travail, après avoir vilipendé le plan Borotra au nom de l'orthodoxie bruxelloise, des dispositions qui s'inspirent de celles que nous vous soumettons aujourd'hui.

Pendant – et c'est toute la différence entre votre texte et le nôtre –, vous faites de la réduction du temps de travail un préalable. De cette condition *sine qua non* découle notre profond désaccord.

Je note que l'allègement des charges du plan Borotra, ajouté au rétablissement des monnaies européennes, a permis au secteur de l'industrie du textile-habillement de sauvegarder 35 000 emplois tout en maintenant sa compétitivité et ses débouchés.

Or, en raison de votre décision de faire de la réduction du temps de travail une condition préalable à toute nouvelle aide, vous pouvez vous attendre à des disparitions d'entreprises, soit par dépôt de bilan, soit par délocalisation.

**Mme Raymonde Le Texier.** Cela fait cent ans que la droite dit la même chose !

**M. Patrick Delnatte.** De plus, avec l'arrêt, fin décembre, du plan textile pour les entreprises non soumises à la règle européenne *de minimis*, le coût du travail a augmenté de 6 à 7 % sur les emplois les plus vulnérables, ce qui fait, dès à présent, peser une menace sur le tiers des emplois du textile-habillement, soit 10 000 emplois dans la seule région du Nord - Pas-de-Calais.

Au mois d'octobre dernier, vous aviez annoncé de nouvelles aides étendues au secteur du cuir et de la chaussure, censées succéder à l'allègement des charges. Elles devaient être annoncées début janvier.

Nous sommes aujourd'hui le 30 janvier...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Elles ont été annoncées, monsieur Delnatte !

**M. Patrick Delnatte.** Tout cela légitime, si besoin en était, le dépôt de cette proposition de loi.

Ma seconde remarque portera sur les conséquences de la crise monétaire qui secoue l'Asie, où l'on pratique des dévaluations monétaires compétitives de l'ordre de 20 à 30 %. Les industriels de ces pays comptent bien profiter de cette nouvelle aubaine et de la compétitivité de leurs produits pour attaquer de nouveaux marchés et, déjà, depuis le début de la crise, leurs exportations ont augmenté de plus de 17 %. Ces pays ont un besoin vital de devises pour rééquilibrer leurs comptes.

Parallèlement, on déplore un affaiblissement de la demande intérieure européenne, provoqué par le freinage des exportations : celles-ci sont pénalisées par un renchérissement *de facto* de leurs produits de 20 à 30 %.

Dans le secteur du textile-habillement, les deux effets jouent à plein.

Il est plus que temps que le Gouvernement passe des intentions aux actes pour se saisir du problème, et interpelle les institutions européennes, qui doivent utiliser toutes les règles que l'OMC prévoit pour réguler les marchés en cas de crise grave, voire suspendre la levée des quotas d'importations.

En tout cas, le texte que nous vous proposons permettrait de donner à nos industries fortement consommatrices de main-d'œuvre une capacité de réaction et d'adaptation aux conséquences de la crise monétaire asiatique.

Chacun sait que la négociation des partenaires sociaux sur les conditions de travail fait la richesse du dialogue social dans l'entreprise. Aménagement ou réduction du temps de travail, sauvegarde des emplois, création d'emplois, embauche de jeunes, salaires: autant de domaines de discussions, parfois rudes – et c'est normal –, pour concilier l'intérêt des salariés et la compétitivité de l'entreprise.

Madame la ministre, n'enfermez pas le dialogue social dans un carcan qui obligerait notre pays à se replier sur lui-même et qui lui ferait perdre sa place dans la compétition économique mondiale.

Au lieu de chercher dans l'histoire la justification de votre politique, au risque d'amalgames spécieux, faites confiance aux Français et à leurs entreprises, aux partenaires sociaux, à leur esprit d'initiative!

Quand on veut rendre à ceux qui n'ont pas la possibilité ou la chance d'avoir une qualification de qualité, la dignité...

**Mme Raymonde Le Texier.** On croit rêver!

**M. Patrick Delnatte.** ... et la place dans la société que procure l'emploi, on doit approuver notre proposition. Alors, acceptez, avec votre majorité, le projet alternatif que nous vous proposons! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gaëtan Gorce.

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** Son discours va être d'un autre niveau!

**M. Gaëtan Gorce.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, faut-il opposer réduction du temps de travail et réduction des charges sociales?

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Non!

**M. Gaëtan Gorce.** Nous ne le pensons pas.

La raison en est d'une terrible simplicité. Notre société ploie sous le poids du chômage. A y bien regarder, il n'est pratiquement pas un problème aigu que nous ayons à traiter dans cette enceinte qui ne trouve, partiellement ou totalement, son origine dans l'aggravation du chômage.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** C'est sûr!

**M. Gaëtan Gorce.** Dès lors, tout doit être entrepris pour le faire reculer.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Oui!

**M. Gaëtan Gorce.** Dans cet esprit, la réduction du temps de travail et la réduction des cotisations sociales constituent des mesures complémentaires, pour autant qu'elles soient mises en cohérence.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Exact!

**M. Gaëtan Gorce.** C'est très exactement l'esprit dans lequel se placent le Gouvernement et la majorité.

**M. François Goulard.** Non!

**M. Gaëtan Gorce.** En préconisant une réduction négociée du temps de travail, nous entendons favoriser un nouveau partage des gains de productivité en faveur de l'emploi.

En préservant et en ajustant un mécanisme de réduction des cotisations sociales sur les bas salaires, nous entendons soutenir les entreprises de main-d'œuvre, et particulièrement les services.

Sans doute ne plaçons-nous pas ces deux dispositifs sur le même plan.

La réduction négociée du temps de travail présente en effet bien des avantages. Elle permet d'abord d'associer progrès social et modernisation économique, puisqu'elle est indissociable d'une réorganisation du travail. Elle présente aussi plus de garanties en termes d'emplois, puisque l'aide qui l'accompagne est subordonnée à l'embauche. Elle est enfin infiniment moins coûteuse, non seulement parce que le versement de l'aide sous condition d'embauche assure à notre système de protection sociale un retour de cotisations dû aux emplois créés, mais aussi parce que le coût des créations d'emplois, dans le cadre du projet de loi sur la réduction du temps de travail qui nous est présenté, est indiscutablement moins élevé que ce qui nous est proposé aujourd'hui.

Parce que nous sommes éloignés, contrairement à ce que pourraient faire croire des caricatures faciles, de toute préoccupation dogmatique, ce constat ne nous conduit pas à écarter toute mesure de réduction des cotisations sociales. Encore faut-il qu'il s'agisse d'une mesure technique de réduction des cotisations et non pas d'une volonté idéologique de baisse des charges, c'est-à-dire d'une remise en cause de notre système de protection sociale. Encore faut-il en définir les conditions d'application de manière sérieuse et précise.

Une telle mesure doit d'abord être prioritairement ciblée sur les petites entreprises car c'est là que se trouvent les principaux gisements d'emplois. Elever le plafond en deçà duquel joue la ristourne, comme le suggère la proposition de loi, revient, comme le rappelle le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts, à limiter l'effet de redistribution; qui doit normalement jouer en priorité au profit des petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, le fait de subordonner l'octroi de l'abattement à la signature d'un accord avec l'Etat au niveau de la branche introduit dans le dispositif un critère sectoriel qui suffirait à le faire condamner à nouveau par Bruxelles, l'exposant aux mêmes errements que le plan Borotra, qu'il est censé remplacer.

**Mme Raymonde Le Texier.** Tout à fait!

**M. Gaëtan Gorce.** Enfin, aucune contrepartie directe n'est prévue en termes d'emplois, à la différence du plan textile, et plus encore du projet de loi sur la réduction du temps de travail dont nous avons commencé la discussion.

C'est pourquoi nous préférons le dispositif majoré qui est proposé par le Gouvernement dans le cadre de ce dernier texte, et qui est destiné à réduire la pression concurrentielle, laquelle pourrait rendre plus complexe, dans les plus petites entreprises, le passage aux 35 heures.

En fait, nous considérons que le débat gagnerait à se situer dans un cadre plus général et à procéder d'une réflexion sur une politique d'ensemble contre le chômage.

Définir cette politique d'ensemble, telle est la volonté qui anime le Gouvernement et la majorité.

Nous abordons ces questions, mesdames, messieurs, avec modestie, mais aussi avec détermination. L'humilité s'impose aux politiques face à la gravité du problème, à la complexité de ses causes, à l'acuité de ses conséquences.

Aussi, je m'interroge lorsque j'entends certains des représentants les plus éminents de l'opposition et ses chefs de parti prétendre, comme l'a fait récemment M. Séguin, que la réduction des charges est la solution pour réduire le chômage.

**M. Robert Galley.** Mais c'est vrai !

**M. Gaëtan Gorce.** ... exprimant d'ailleurs là un point de vue un peu différent de celui que nous entendons parfois en séance publique ou en commission.

**Mme Muguette Jacquaint.** Exact !

**M. Gaëtan Gorce.** Votre certitude absolue de la nocivité intrinsèque de la réduction du temps de travail colle mal avec vos hésitations à définir des solutions alternatives. Elle colle encore plus mal, permettez-moi de vous le rappeler, avec votre bilan.

Je m'étonne d'ailleurs de l'absence des principaux signataires de ce texte, à l'exception de M. Galley et de M. Nicolin. L'opposition présente cette proposition comme une solution alternative au projet du Gouvernement ; on aurait donc pu s'attendre à une mobilisation plus forte de ses membres. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Peut-être ses principaux responsables souhaitent-ils s'impliquer directement dans une synthèse quelque peu novatrice voulant pratiquer aussi bien la réduction du temps de travail à l'Assemblée nationale que la baisse de la charge parlementaire. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'union pour la démocratie française.*)

**Mme Raymonde Le Texier.** Ce texte ne vise qu'à amuser la galerie !

**M. Gaëtan Gorce.** Je loue pour ma part l'attitude sage et sereine du Gouvernement, qui n'a pas jugé utile de vous rappeler votre bilan. Un tel rappel devrait pourtant vous conduire, dans ce débat comme dans celui sur la réduction du temps de travail, à plus de circonspection.

Ce qui nous distingue, en dernière analyse, c'est notre détermination à agir vigoureusement contre le chômage et à respecter les engagements que nous avons pris devant les Français. J'ai la conviction que c'est justement cette détermination que vous nous reprochez. Vous nous reprochez, face au chômage de masse et à la montée de l'exclusion, de ne pas renoncer à faire du Parlement un décideur, de l'Etat un médiateur et des partenaires sociaux de vrais acteurs !

Le débat mérite mieux, me semble-t-il, que les vagues références à Frédéric Bastien ou à Adam Smith, au « laisser faire », au « laisser aller », que M. Séguin a traduit hier par : moins d'Etat, moins de charges par moins d'impôts, et qu'il nous est facile de traduire : moins de services, moins de droits, moins d'emplois ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sur ces sujets, opposer la solidarité à l'économie, comme vous avez tendance à le faire, c'est choisir un slogan plus qu'une politique.

Non, la réduction des charges n'est pas la solution unique ! Non, la réduction du temps de travail n'est pas une solution inique ! (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Que, face au chômage de masse, nous nous mobilisions, les Français l'attendent, et nous répondons à leur attente.

Sur ces sujets, un autre débat est possible et une autre manière de discuter est nécessaire.

Qu'attendent de nous les Français ? Que nous sachions, à travers nos discussions, apporter au pays les solutions au problème du chômage, qui nous mine.

En caricaturant nos propositions, à commencer par celle relative au temps de travail, vous vous trompez de cible. Car la cible, ce n'est pas le Gouvernement : c'est le chômage, et, à cet égard, d'autres axes de discussion et de clivage restent possibles.

Quels sont aujourd'hui les ressorts de la compétitivité d'une économie et d'une entreprise ?

Quelle relation établir entre la cohésion sociale et l'efficacité économique ?

Comment intégrer à nos réflexions, et peut-être à notre législation, les conséquences de nouvelles technologies qui font que la concurrence porte désormais bien moins sur les coûts que sur la mise en réseau des données et des informations ?

Ne pouvons-nous pas également nous interroger sur l'évolution des temps sociaux, car le temps de travail occupera une place décroissante, bouleversant ainsi l'ordre de notre société ?

Dans de tels débats, nos certitudes, les convictions des uns et des autres, à gauche comme à droite, seront sans doute mises en contradiction. Ne peut-on préférer cela à la critique systématique à laquelle vous vous livrez,...

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Nous n'avons pas critiqué : nous avons proposé !

**M. Gaëtan Gorce.** ... au point que l'on pourrait parfois penser qu'à force d'annoncer des catastrophes, vous finissez par les souhaiter ? Si tel était le cas, ce serait répondre petitement, pardonnez-moi l'expression, à la grande querelle que nous devons soutenir ensemble contre le chômage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, après la présentation de notre proposition de loi par mes amis Yves Nicolin, Marie-Thérèse Boisseau, Robert Galley et Patrick Delnatte, vous me pardonnerez peut-être de rappeler quelques évidences.

Non seulement aucune des solutions proposées pour lutter contre le chômage n'a suffi, mais même leur addition a eu des résultats insuffisants dramatiquement insuffisants. Quand une solution comme la baisse des charges sociales a donné des résultats appréciables, notamment dans le secteur du textile-habillement, au nom de quoi renoncions-nous à cette arme dans la lutte contre le chômage ?

Bien évidemment, une entreprise n'embauche ou ne maintient ses emplois que si elle a un carnet de commandes suffisant. Mais diminuer les charges sociales constitue, en permettant une amélioration de l'emploi, le plus sûr moyen de relancer la consommation nationale, d'assurer la confiance en l'avenir et une plus grande sécurité de l'emploi.

Abaisser les charges sociales offre, en maintenant une compétitivité minimale par rapport aux autres pays producteurs, le moyen de continuer à exporter et à lutter contre l'importation.

Il faut aussi écouter les chefs d'entreprise, qui portent la lourde responsabilité d'embaucher ou de renoncer à l'embauche, quand ce n'est pas de devoir licencier.

J'ai fait le point récemment avec plusieurs dirigeants d'entreprises représentatives du secteur du textile et de l'habillement employant respectivement 25, 45, 110 et 140 salariés. Ils m'ont dit plusieurs choses importantes.

Premièrement, la réduction de 17 % des charges dans le cadre du plan textile – 700 francs par salarié et par mois – a permis de sauver les emplois, et même d'embaucher, contrairement aux perspectives antérieures.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** C'est sûr !

**M. Patrice Martin-Lalande.** L'une de ces entreprises évoquée est passée de 92 à 140 salariés en trois ans, en partie grâce au plan textile ; l'autre de 95 à 110 ; les deux autres n'ont maintenu leurs effectifs antérieurs que grâce à cet allègement. L'un de ces chefs d'entreprise m'a déclaré qu'il fermerait dans les quarante-huit heures si ces allègements disparaissaient.

Deuxièmement, certains métiers ne peuvent pratiquement pas répercuter leurs coûts sur les prix car ils perdraient leurs marchés. Ce sont ceux où l'essentiel de la valeur ajoutée est lié au coût de la main-d'œuvre, et qui sont directement concurrencés, pour ne pas dire menacés, par des pays à bas coût de main-d'œuvre. Avec les progrès de la logistique, les pays en question livrent en France en quelques jours, sinon en quarante-huit heures.

Troisièmement, l'amélioration de la productivité n'est possible que pour une minorité d'entreprises. On ne peut pas demander de gain de productivité à quelqu'un qui passe déjà sept à huit heures sur une machine à coudre !

La production à flux tendus est incontestablement bénéfique pour les donneurs d'ordres. Mais ce sont les sous-traitants, donc les employeurs principaux, qui encaissent les aléas, les commandes qui n'arrivent pas ou celles qu'il faut livrer quasi immédiatement.

Pour contribuer à lutter contre le chômage, notre proposition de loi tendant à alléger les charges sur les bas salaires constitue un bon instrument. Mes amis en ont déjà rappelé le détail. Je me contenterai donc de souligner qu'il s'agit d'abord d'un instrument simple, le même pour tous : au bout de trois ans, une réduction des charges égale à 26 % du salaire au niveau du SMIC. Qu'il s'agit ensuite d'un instrument qui bénéficie à tout le monde. On évite donc le veto européen. Qu'il s'agit enfin d'un instrument qui tiendra compte de la proportion des bas salaires et de celle des ouvriers dans l'effectif, laquelle varie selon les métiers.

La meilleure preuve qu'il s'agit d'une proposition de loi intéressante, madame la ministre, c'est que, depuis son dépôt, vous avez dû évoluer et déposer un amendement de dernière minute au projet de loi sur les 35 heures. Malheureusement, cet amendement ne répond pas à nos préoccupations puisqu'il s'insère dans le carcan de la future loi ; il n'aura donc pas les effets indispensables d'un allègement généralisé des charges sociales.

Osons étendre à l'ensemble de l'économie ce qui a réussi dans le secteur du textile et de l'habillement.

Osons franchir une nouvelle étape dans l'allègement des charges sociales, après la ristourne dégressive.

Osons innover en conjuguant l'efficacité économique et la protection des salariés les plus fragiles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

(*M. André Santini remplace M. Gilles de Robien au fauteuil de la présidence.*)

## PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ SANTINI, vice-président

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Bapt.

**M. Gérard Bapt.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, dans un vieux pays industrialisé comme le nôtre, une politique de l'emploi doit jouer de multiples instruments. C'est ce que fait la politique du Gouvernement : relance de la croissance, emplois-jeunes, aide à la création d'entreprises, allègement des charges en contrepartie d'un aménagement et d'une réduction du temps de travail. Tant il est vrai qu'il n'y a pas de remède miracle au chômage.

Mme Bachelot, nous traitait hier de « secte des adorateurs des 35 heures ». Mais paraphrasant le titre d'un livre d'un de nos anciens collègues, je dirai que l'opposition de droite, elle, a besoin d'un talisman.

Pendant la campagne présidentielle, le contrat initiative-emploi fut le remède miracle qui devrait d'abord permettre à M. Chirac de passer devant M. Balladur au premier tour – puis de régler le problème du chômage. On sait ce qu'il est advenu !

Aujourd'hui, il est question de l'allègement des charges. Nouveau talisman.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** 99 % des entrepreneurs de Fougères le réclament !

**M. Gérard Bapt.** Vous avez demandé à des entrepreneurs s'ils étaient favorables à un allègement de leurs charges. Ils vous ont évidemment répondu oui. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Si je demande à un échantillon représentatif de personnes s'ils préfèrent être riches et bien portants ou pauvres et malades, je suis moi aussi certain de la réponse ! (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

En vérité, cette proposition de loi n'est pas un des instruments de l'orchestre réuni pour faire reculer le chômage. C'est un texte alternatif. Cela ressort des propos de M. Delnatte, qui, en invitant l'Assemblée à adopter la proposition de la loi, a appelé Mme la ministre à abandonner son texte sur les 35 heures. Cela ressort également du rapport de M. Nicolin, qui voit dans cette proposition de loi l'axe d'une politique de l'emploi économiquement efficace, les charges pesant essentiellement sur les salaires modestes.

M. Nicolin d'ailleurs a évalué de manière tout à fait objective le coût de cette mesure ; ce qui n'avait pas été le cas lors de la discussion du budget du travail et de l'emploi pour 1998. Il a même confirmé le coût de l'allègement des charges engagé depuis trois ou quatre ans : dix milliards de francs par an sur cinq ans. Soit, dans l'hypothèse où 50 000 emplois seraient créés ou conservés, un million de francs par emploi ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Il suffit de faire une division très simple, mes chers collègues !

Vous essayez de surmonter cette difficulté en extrapolant les effets supposés du plan textile et en le généralisant. Mais vous oubliez que, l'augmentation récente de la lire, et par conséquent le rétablissement de conditions de concurrence plus équilibrées avec l'Italie, notre principal concurrent dans le domaine du textile et de l'habillement, a pu constituer un facteur au moins aussi important que le plan Borotra, jugé par ailleurs illégal au niveau communautaire.

Enfin, vous vous êtes livrés, au cours de ces deux dernières journées, à des intenses polémiques sur les études et des chiffrages, accusant même le Gouvernement et Mme la ministre de présenter des rapports truqués, de se livrer à des falsifications !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est dégoûtant ! (*Sourires.*)

**M. Gérard Bapt.** A propos de l'allègement des charges, je vous renvoie à un document publié à l'époque du gouvernement précédent, le rapport d'évaluation de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. J'imagine que vous ne sauriez le contester.

Dans le chapitre intitulé : « Les mesures d'abaissement du coût du travail ciblées sur les bas salaires », on peut lire la conclusion suivante :

« Les enquêtes qualitatives menées auprès des chefs d'entreprise confirment la difficulté qu'il y a à déceler un impact direct et à terme de la mesure sur l'emploi. D'une part, en effet, les entreprises estiment que le principal moteur de l'embauche est le niveau de l'activité de l'entreprise et de son carnet de commandes, le coût du travail venant en seconde position. D'autre part, ils ont une idée très imprécise des montants financiers économisés grâce aux mesures d'allègement. »

Vous qui contestez la possibilité de créer des emplois grâce à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, vous devriez donc être plus prudents et plus humbles lorsque vous mettez en avant les avantages de l'allègement des charges sociales.

L'allègement des charges sans contrepartie aboutit à gonfler les marges des entreprises. Il n'a donc pas l'effet immédiat de relance de la demande qu'aura la contrepartie en créations d'emplois prévue dans le dispositif du Gouvernement. Car la diminution des charges n'est accordé qu'en contrepartie d'une réduction du temps de travail et de créations d'emplois. Et c'est bien pour jouer à la fois de l'instrument « aménagement et réduction du temps de travail » et de l'instrument « allègement des charges » que le Gouvernement propose un amendement visant à conforter l'entrée dans le dispositif des entreprises de main-d'œuvre.

L'allègement des charges, notamment pour le travail peu qualifié, doit être utilisé en complément des autres dispositifs.

L'étude comparative sur les structures de l'emploi aux Etats-Unis et en France, réalisée par Thomas Piketty et citée par Mme Boisseau, mérite considération. Le déficit de créations d'emplois dans les secteurs de l'hôtellerie de la restauration et du commerce que l'on constate en France par rapport aux Etats-Unis invite effectivement à mieux explorer certains gisements d'emplois, notamment dans les activités de services. Mais l'évolution sur des décennies est appréhendée dans un contexte psychologique et culturel, dans des sociétés ayant des modes de consommation totalement différents.

L'allègement des charges sans contrepartie ne produit des effets qu'avec retard et n'est pas à la hauteur de l'urgence de la situation, dans un pays où 600 000 jeunes arrivent tous les ans sur le marché du travail. La France n'est pas comme l'Angleterre que vous nous citez si souvent. La population active augmente dans notre pays de 180 000 personnes par an alors qu'elle diminue en Angleterre, et 7 millions de personnes sont dans la précarité.

En conclusion, la majorité a raison de considérer que votre projet alternatif ne correspond pas aux exigences d'aujourd'hui et qu'il va à l'encontre de la politique gouvernementale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Quelle énergie !

**M. le président.** La discussion générale est close.

La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les députés, nous étions censés parler aujourd'hui d'un texte important, présenté par l'opposition non seulement comme l'alternative au projet sur la réduction de la durée du travail, mais comme sa proposition majeure pour lutter contre le chômage dans notre pays.

D'ailleurs, tout au long du débat sur les 35 heures, alors que nous cherchions à savoir comment l'opposition comptait répondre au chômage, on nous a dit : « Attendez le 30 janvier, la réponse sera là : c'est la baisse des charges ! »

Or je constate, malheureusement pour ceux qui ont présenté cette proposition de loi, qu'il n'y a pas foule sur les bancs de l'opposition. Peut-être ce texte ne recueille-t-il pas, finalement, la large adhésion qu'on nous avait annoncée. Peut-être certains se posent-ils des questions, comme nous nous en posons nous-mêmes.

Depuis le début de cette semaine, l'examen du projet de loi du Gouvernement nous a amenés à débattre à plusieurs reprises des effets sur l'emploi d'une politique de réduction du temps de travail et d'une politique d'allègement des charges sociales sur les salaires les moins élevés.

Vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur Nicolin : nous n'avons pas le droit d'exclure la moindre piste susceptible d'améliorer la situation de l'emploi.

Cette proposition de loi nous permet donc d'examiner à nouveau un thème abordé ces derniers jours, celui de la baisse des charges sociales, et de confronter nos arguments et nos opinions.

Que ce soit au moment de la discussion du budget, lors de l'examen de la loi de financement de la sécurité sociale ou tout au long des derniers jours, j'ai toujours dit très clairement que nous estimions nous aussi, dans notre très grande majorité, qu'il y avait dans notre pays un véritable problème des charges sociales pesant sur les bas salaires. Je le redis à l'adresse de Mme Boisseau, qui s'est exprimée sur ce thème.

Le Gouvernement s'est déjà attaqué à ce problème en réduisant les charges sociales salariales transférées en partie vers la CSG et en mettant à l'étude une vraie réforme de l'assiette des cotisations sociales employeurs. Dans le même temps, M. le ministre de l'économie et des finances travaille sur une réforme de la fiscalité locale.

Il est donc clair que, dans notre pays, il y a un problème des charges sociales, celles-ci pesant essentiellement sur le travail. Mais notre souci est de ne pas remettre en cause la protection sociale ; nous voulons définir une autre assiette, destinée à durer, et qui ne pénalise pas l'emploi.

Toutefois, et cela a été rappelé, de plus en plus de chefs d'entreprise considèrent que le salaire, le prix du travail, n'est pas l'élément essentiel de leur compétitivité. Je me référerai quant à moi au rapport réalisé par le CREDOC – et non par les services du ministère du travail – sur la base d'une enquête menée auprès des chefs d'entreprise.

**M. François Goulard.** Les services de votre ministère seraient-ils suspects ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Quand on leur demande : « Pour votre produit principal, dans le sens du chiffre d'affaires, quels sont vos principaux atouts vis-à-vis des concurrents ? », ils se prononcent plus souvent pour la qualité du produit – 91 % – que pour les prix : 32 %. (*« Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Goulard.** Mais la réalité est diverse !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous le disons depuis plusieurs jours : quand nous voulons réduire la durée du travail, quand nous voulons modifier l'organisation du travail, c'est bien pour améliorer la réactivité des entreprises, la qualité de leur service et celle de leurs produits. C'est pour que nos entreprises soient plus compétitives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sans reprendre ce qu'a dit M. Gorce, je signale que, dans la même étude, 75 % des chefs d'entreprise considèrent que les ristournes dégressives de ces dernières années pour réduire des charges sociales décidées, n'ont pas eu d'influence sur les effectifs et les 25 % seulement d'entre eux considèrent qu'elles ont eu des effets.

Là encore, ce n'est pas la gauche, mais les chefs d'entreprise, auxquels vous vous référez, qui répondent !

Un problème de charges sociales se pose néanmoins, je le répète, même s'il n'est pas le problème essentiel.

Il est lié, comme Mme Jacquaint l'a souligné, à la concurrence que nous font les pays qui ne respectent pas la réglementation, notamment celle de l'Organisation internationale du travail. Nous nous battons d'ailleurs depuis des années pour imposer des clauses sociales – hier au sein du GATT, aujourd'hui dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce – et pour faire en sorte que les pays qui ne tiendraient pas compte des normes minimales en matière sociale, qu'il s'agisse du travail des enfants ou du salaire minimum, soient pénalisés.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Nous sommes d'accord sur ce point !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** En effet. Et je vous remercie, madame Jacquaint, d'avoir évoqué ce sujet, qui recueille l'unanimité.

Cela dit, si le problème des charges sociales constituait une difficulté majeure, comme le prétend l'opposition, nous ne serions pas aujourd'hui le troisième pays du monde où les investissements étrangers viennent s'implanter. (*« Bien sûr ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Et cette situation vient encore d'être confirmée par l'OCDE.

**M. Gérard Bapt.** On s'en réjouit !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je veux répéter combien nous sommes convaincus que ces deux politiques – réduction des charges sociales, notamment sur les bas salaires, et réduction de la durée du travail – ne sont pas antagonistes.

C'est le sens du choix que nous avons fait en conservant le système de ristourne dégressive que j'évoquerai dans quelques instants et en nous engageant de manière résolue vers la réduction des charges sociales sur les bas salaires, en accompagnement de la réduction de la durée du travail.

C'est d'ailleurs aussi l'opinion de M. Barrot, si j'en crois ses propos rapportés cette semaine par un grand quotidien régional et ceux qu'il a tenus l'autre jour et que je tiens à citer : « La baisse des charges ne remplace pas l'aménagement du temps de travail, ce sont deux politiques complémentaires. » Nous avons donc le même point de vue.

La question qui nous est posée, en réalité, n'est pas celle de la compatibilité ou de l'incompatibilité de ces deux politiques. C'est celle de leur efficacité, de leur impact immédiat et structurel sur l'emploi, à un moment où les contraintes financières de l'État obligent à se préoccuper du coût des mesures proposées, à un moment où notre objectif prioritaire à tous, notre exigence absolue, est évidemment l'emploi.

Or, en lisant avec intérêt cette proposition de loi, j'ai constaté, à ma grande surprise, que ses rédacteurs ne s'étaient guère préoccupés du chiffrage de son coût. M. Nicolin n'en a même pas parlé.

Pourtant, cela les aurait obligés à se poser une autre question, celle du financement de cette proposition. Ce coût, nous avons essayé de le calculer, serait de l'ordre de 30 milliards par an. Dans l'article 4, vous proposez le prélèvement d'une taxe de 15 % sur les gains versés par La Française des jeux, soit 5 milliards, ainsi qu'une augmentation de la taxe sur les tabacs, qui doit rapporter 41 milliards en 1998. Ce gage serait peut-être suffisant en 1998 si peu d'entreprises étaient concernées et le surcoût induit par une telle proposition pourrait être de l'ordre de 7 milliards, mais il ne pourrait l'être en aucun cas en 1999 ou en l'an 2000. Or je ne pense pas que ce soit le moment de faire ce que vous avez fait en 1993, c'est-à-dire de relever massivement la CSG, ou en 1995, c'est-à-dire de relever massivement la TVA.

**M. Alain Barrau.** C'était grave !

**Mme Nicole Bricq.** Ce serait difficile !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Cela pénaliserait les salariés, la consommation et la croissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Muguette Jacquaint.** Très bien !

**M. René Dosièrè.** C'étaient les champions du matraquage fiscal !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Quelle que soit l'option retenue, les Français n'ont vu que trop clairement, au cours des dernières années, les effets sur la croissance et l'emploi d'un allègement de charges financé par la hausse des impôts.

Ce n'est pas sur le coût élevé de cette mesure – 30 milliards de francs par an de plus que la ristourne actuelle au bout de la troisième année – que je souhaite insister, mais plutôt sur la faible efficacité du dispositif proposé, si l'on rapporte cette dépense au nombre d'emplois qu'il pourrait permettre de créer. A cet égard, il me semble utile de rappeler quelques chiffres.

Tous les experts s'accordent pour considérer qu'une politique d'allègement de charges ne produit ses effets que progressivement. Encore faut-il avoir le temps d'attendre ! C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'avons pas supprimé la ristourne dégressive.

La ristourne telle qu'elle existe aujourd'hui, pour une dépense de 40 milliards de francs par an, permet peut-être de créer quelque 40 000 à 50 000 emplois par an – c'est du moins ce qu'avancent les études. Encore cette évolution inclut-elle les effets du développement du temps partiel, qui est indépendant des allègements de charges et intervient sans doute pour une part importante dans le chiffre des nouveaux emplois, pour un même niveau de travail.

Ce que vous nous proposez donc, avec une dépense de 30 milliards supplémentaires à partir de l'an 2000, c'est la création de 150 000 emplois cinq ans plus tard, soit une baisse du taux de chômage de 0,5 point à l'horizon 2005.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Ces chiffres sont purement gratuits !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Telle est la perspective que votre proposition de loi offre à nos concitoyens.

Le coût par emploi de la réduction de charges est extrêmement élevé : 1 million de francs brut la première année. On est très loin des effets positifs induits sur les finances publiques, qui sont de l'ordre de 100 000 francs. Le coût de la réduction du temps de travail, rapporté aux emplois créés, est très inférieur. La création d'emplois est beaucoup plus rapide et la dépense par emploi est bien moins élevée, notamment si on le compare au dispositif de la loi Robien ; ce dernier prévoyait une baisse des charges sociales proportionnelle aux salaires alors que, dans le droit-fil de ce qu'a dit M. Nicolin, nous avons prévu une baisse forfaitaire des charges sociales en faveur des entreprises à bas salaires.

**M. Jean Le Garrec.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** La dépense serait, après prise en compte des économies liées à la baisse du chômage, de 50 000 francs dès la première année et le coût serait totalement compensé à moyen terme.

Ainsi que M. Dominique Strauss-Kahn l'a indiqué à la commission des finances, la direction de la prévision a établi un certain nombre de scénarios afin de connaître le coût sur les finances publiques des différentes hypothèses de créations d'emplois.

**M. Alain Barrau.** Ils n'ont pas compris ce qu'il avait dit !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Celles-ci, comme chacun sait, dépendent largement du rythme et de la qualité de la négociation.

J'ajoute, et ce point a fait l'objet de très nombreuses études, que la ristourne dégressive, dont vous amplifiez par cette proposition la pente de dégressivité, n'est pas sans effets pervers sur la distribution des rémunérations, puisque son effet est d'autant plus élevé que le salaire est bas : cela peut aboutir à créer une trappe à bas salaires.

Je ne m'étendrai pas sur ces faits incontestables que vous connaissez et que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder tout récemment.

En revanche, puisqu'il est cité en exemple, je m'attarderai un instant sur le dispositif d'aide au secteur du textile et de l'habillement, qui semble avoir inspiré cette proposition de loi. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Il n'est jamais facile de faire un bilan précis d'une politique de l'emploi, mais je dois dire que les chiffres que j'ai lus dans l'exposé des motifs m'ont semblé pour le moins imaginatifs. J'ai entendu cette semaine beaucoup de critiques sur une prétendue insuffisance des études que nous avons rassemblées avant de proposer le projet de loi d'orientation et d'incitation sur la réduction de la durée du travail. J'aurais aimé voir quelques éléments d'analyse économique dans l'exposé des motifs de cette proposition, dont vous souhaitez – c'est du moins ce que j'ai cru comprendre – faire le cœur de votre solution alternative contre le chômage. J'aurais souhaité que les chiffres que vous avez présentés soient fondés sur une argumentation, et non pas seulement sur des affirmations.

Le secteur textile-habillement, heureusement, ne perd pas durablement 3 000 emplois par mois, même si le niveau des pertes d'emplois y est extrêmement élevé, et cela depuis plus de vingt ans. Le plan textile n'a pas non plus permis de sauvegarder 35 000 emplois, mais 6 000 à 8 000 tout au plus. C'est ce qui résulte du bilan contradictoire auquel nous venons de procéder avec les trois fédérations concernées, bilan qui repose sur les déclarations que les entreprises elles-mêmes ont faites à l'administration pour pouvoir bénéficier de ce plan.

Ce plan n'a pas non plus, hélas !, permis de stabiliser l'emploi dans la branche sur l'exercice 1996-1997, puisque l'effectif a baissé de 2,5 %, si on se limite aux entreprises ayant adhéré au plan textile. Nous savons bien que, s'il y a eu une amélioration – il y a quelques années, les effectifs diminuaient de 6 à 7 % par an – ce n'est qu'en partie grâce à ce plan. En effet, l'amélioration constatée est aussi la conséquence, heureuse de la revalorisation de la lire et de la livre. Ce sont les dévaluations des années précédentes qui avaient entraîné ces pertes d'emplois de 6 à 7 %.

**M. Jean Le Garrec.** Tout à fait !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous voudrions bien croire avec vous que les politiques miracles existent, mais le moins qu'on puisse dire est qu'elles n'ont pas vraiment fonctionné pour le textile et l'habillement.

**Mme Nicole Bricq.** C'était de la gonflette !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Qui a parlé de politiques miracles ?

**M. Patrice Martin-Lalande.** Personne !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** De toute façon, ce plan n'a pas pu être pérennisé, non pour des raisons idéologiques, comme je l'ai entendu dire, non par un coup du sort, mais tout simplement parce qu'il était contraire à nos engagements européens. La mise en place de l'euro doit d'ailleurs mettre à l'abri des dévaluations compétitives le secteur du textile et de l'habillement, important dans le Nord.

**M. Jean Le Garrec.** Tout à fait !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce secteur attend plus que tout autre l'euro pour ne pas connaître à nouveau ce qui s'est passé il y a trois ou quatre ans.

**Mme Nicole Bricq.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** On ne peut pas souhaiter l'euro, on ne peut pas souhaiter l'Europe et faire voter des lois dont on sait pertinemment qu'elles sont illégales et contraires à nos engagements européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Patrice Martin-Lalande.** Notre proposition ne l'est pas !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** La Commission de Bruxelles avait mis en garde le gouvernement de l'époque et j'ai déjà rendu publiques les lettres qu'elle lui avait envoyées. Dès mars 1996, l'attention des autorités françaises avait été attirée sur le caractère manifestement sectoriel et incompatible avec les engagements européens du dispositif. La Commission avait demandé au gouvernement de prévenir les entreprises du risque qu'elles encouraient d'avoir à rembourser les aides dans le cas, très probable, d'une condamnation du plan par Bruxelles. Cette condamnation est effectivement intervenue en avril dernier.

La mise en œuvre du plan textile témoigne donc d'une incroyable prise de risques au détriment des entreprises – et je rencontre souvent leurs dirigeants, monsieur Delnatte, dans le Nord –, qui sont aujourd'hui confrontées à l'angoisse d'avoir à rembourser ces aides, comme c'est déjà le cas des entreprises belges. Ces aides étaient illégales, le gouvernement de l'époque le savait pertinemment, il les a néanmoins fait voter par l'Assemblée.

Ce qui est étonnant, c'est que le dispositif que vous nous proposez aujourd'hui est tout aussi susceptible d'être rejeté par Bruxelles que le précédent, comme l'a remarqué Gaëtan Gorce.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau et M. François Goulard.** Absolument pas !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** En effet, subordonner, comme le prévoit l'article 1<sup>er</sup>, les abattements de charges à la signature de conventions entre l'Etat et les branches ôte le caractère automatique que souhaite absolument Bruxelles pour rendre un tel plan éligible.

**M. René Dosière.** C'est illégal !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Faux !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Vous le savez, monsieur Barrot, puisque le commissaire Van Miert vous a adressé à ce propos en mai dernier un courrier, que je tiens à votre disposition.

**M. Jacques Barrot.** Je l'ai ici !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Par ailleurs, j'observe que, bien que les membres de l'opposition se déclarent, comme nous, favorables à la simplification des formalités et à la simplification du code du travail, le dispositif proposé prévoit que le montant de la réduction, qui ne peut excéder 1 470 francs par mois, est déterminé par un coefficient fixé par décret.

Je lis l'exposé des motifs : « Bénéficieront d'une réduction de charges équivalant à 26 % du SMIC au niveau du SMIC, soit 1 730 francs, réduction dégressive qui s'annule à 1,4 % du SMIC, les entreprises ayant le plus fort taux de travailleurs manuels et à bas salaires.

[...] « Ils emploient 18 % des bas salaires français, 23 % des ouvriers ;

« Bénéficieront d'une réduction de charges équivalant à 22 % du SMIC, au niveau du SMIC (soit 1 470 francs) dégressive, qui s'annule à 1,36 % du SMIC, les entreprises qui sont particulièrement nombreuses dans les secteurs ».

[...] « Bénéficieront d'une réduction de charges équivalant à 18,2 % du SMIC au niveau du SMIC (soit 1 213 francs) dégressive, qui s'annule à 1,33 % du SMIC. » [...]

**M. Gérard Bapt.** C'est très simple !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Est-il vraiment sérieux de proposer un dispositif qui s'ajoute à votre ristourne dégressive, avec des seuils – que vous condamniez cette nuit – de 1,33, de 1,34 ou de 1,36, en plus de celui de 1,30 ?

**M. Gérard Bapt.** C'est une usine à gaz !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Franchement, je crois que cette proposition n'est pas suffisamment travaillée, ni sur le fond ni même sur la forme ; le dispositif n'est pas légal et il me paraît d'une complexité redoutable en termes de coût et d'effets sur l'emploi.

Je le répète, il semble qu'on nous entende mal sur ce point, le Gouvernement est convaincu que la réduction du temps de travail et l'abaissement des charges sociales ne sont pas incompatibles.

Nous avons maintenu le système de ristourne dégressive, ainsi que je l'ai souligné en commission parce que, même s'il ne crée que 40 000, 45 000 ou 50 000 emplois par an, ce qui est peu par rapport à son coût, 40 milliards de francs, nous pensons que compte tenu de l'accélération de la croissance, qui est soutenue par notre politique de relance de la consommation, il pourra avoir des effets plus importants. Nous verrons !

Soyons réalistes et pragmatiques, ne soyons pas dogmatiques.

Néanmoins, nous avons décidé de recadrer légèrement ce mécanisme de ristourne, notamment pour en proratiser les montants pour les emplois à temps partiel. Personne d'ailleurs ne conteste cette dernière mesure. Elle met fin à un avantage excessif pour les emplois à temps partiel. Je ne donnerai qu'un exemple pour l'illustrer : avec la ristourne dégressive actuelle, deux emplois à mi-temps rémunérés sur la base d'un salaire mensuel de 6 600 francs brut, donc équivalent à deux SMIC horaires, ouvriraient droit à une exonération de deux fois 1 200 francs au titre de la ristourne, et de deux fois de 600 francs au titre de l'exonération pour temps partiel, soit au total 3 600 francs, ce qui représente un allègement du coût du travail supérieur d'environ 20 % à celui dont pourrait bénéficier un emploi à temps plein égal à deux SMIC. On a donc intérêt à prendre deux salariés à temps partiel payés au SMIC plutôt qu'un salarié payé à temps plein au SMIC, l'Etat aidant manifestement de manière majorée le travail à temps partiel. Or chacun sait que ce travail à temps partiel est souvent subi.

**M. François Goulard.** Vous allez accentuer le phénomène !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** La plupart des salariés souhaitent avoir un temps plein.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Le temps partiel serait souhaité par beaucoup de chômeurs !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Cette démarche de suivi du mécanisme de la ristourne dégressive sera poursuivie, en évaluant ses effets positifs au fur et à mesure de l'évolution financière.

J'en arrive à ce que nous proposons de faire.

Nous voulons une réduction de la durée du travail, assortie d'aides et de baisses des charges sociales – et non de subventions, monsieur Nicolin – réduisant le coût du travail sur les bas salaires.

Nous prévoyons une réduction des charges sociales de 9 000 à 13 000 francs par salarié et par an de manière forfaitaire. Cette réduction, appuyée sur les bas salaires, sera dégressive et se poursuivra pendant cinq ans pour atteindre une aide structurelle de 5 000 francs.

Cette aide pourra être majorée de 1 000 francs pour les entreprises qui font un effort en matière d'emploi, notamment les PME, et nous accepterons un amendement en ce sens proposé par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Enfin, un système de majoration sera proposé dans un amendement du Gouvernement.

Pourquoi aujourd'hui, monsieur Nicolin ?

Tout simplement parce que nous n'avons pas souhaité inscrire dans le projet de loi une disposition dont nous n'étions pas sûrs qu'elle respecte nos engagements européens. Nous avons donc consulté Bruxelles.

Nous avons également travaillé avec les branches concernées, le textile, l'habillement et les cuirs et peaux, mais aussi le bâtiment, les transports, le nettoyage, les industries agro-alimentaires.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Nous aussi !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous voulions trouver le système le plus adapté pour apporter une aide majorée supplémentaire de 4 000 francs aux entreprises qui ont au moins 60 % d'ouvriers et dont 70 % des salariés au plus une fois et demie le SMIC. Nous pensons en effet que nous devons les aider, mais par des mesures automatiques et générales qui n'impliquent pas une appréciation de l'administration, comme le souhaite Bruxelles. Le commissaire Van Miert a d'ailleurs pu me confirmer que les grandes orientations de ce projet étaient conformes à nos engagements.

Evidemment, il y a une différence majeure entre nos propositions et les vôtres, et Mme Muguette Jacquaint, notamment, l'a soulignée, c'est que vos abattements de charges ne comportent aucune contrepartie...

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Ce n'est pas vrai !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... pour les entreprises en matière d'emplois. Cela explique que nous jugions leur coût excessif. Je constate d'ailleurs que, lorsque vous avez su que le plan textile était annulé, vous n'avez pas fait de telles propositions.

**Mme Odette Grzegorzka.** Très juste !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Comment auriez-vous trouvé ces 30 milliards alors même que vous ne remplissiez pas le critère de Maastricht imposant un déficit inférieur à 3 % du PIB ?

Il est plus facile de faire une proposition quand on est dans l'opposition, encore que je sente que celle-ci n'est pas très soutenue.

Pour notre part, nous demandons aux entreprises des contreparties, comme l'a souligné avec force M. Jean-Marc Ayrault. C'est notre politique, notre choix, notre engagement pour l'emploi. Nous ne marquons pas une défiance à l'égard de la capacité créatrice des entreprises, c'est simplement un moyen d'utiliser au mieux l'argent public, l'argent des impôts que nous confient nos concitoyens. Ainsi les effets sur l'emploi seront-ils plus massifs et plus immédiats.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de rejeter la proposition de loi qui vous est présentée et de poursuivre la politique que mène le Gouvernement pour que la croissance soit la plus forte possible, pour que la confiance revienne – l'enquête publiée hier par l'INSEE montre que c'est le cas – pour que le chômage diminue,...

**Mme Odette Grzegorzka.** C'est le cas !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... et les chiffres de décembre publiés ce matin sont éloquentes, notamment grâce aux 40 000 emplois-jeunes aujourd'hui en place, pour créer les emplois de demain et pour réduire le temps de travail en aidant les entreprises qui ont des bas salaires et surtout celles qui bougent, qui créent des emplois. C'est cela qu'attendent les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** J'essaierai de répondre aux différents orateurs qui sont intervenus.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'effet de la baisse des charges, nous sommes d'accord pour reconnaître que ce n'est pas la solution au problème de l'emploi.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Votez donc la loi sur la réduction du temps de travail !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** Qui pourrait d'ailleurs, dans cet hémicycle, prétendre que la réduction du temps de travail est la solution pour résoudre le problème du chômage ?

**M. René Dosière.** Personne ne l'a dit !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** Nous avons aujourd'hui plus de trois millions de demandeurs d'emploi et nous savons pertinemment que, même compte tenu des études les plus optimistes, nous n'arriverons au mieux qu'à 400 000, voire 500 000 créations d'emplois.

**M. René Dosière.** Ce ne serait déjà pas mal !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Cela ferait tout de même 400 000 emplois !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** Oui, ce ne serait déjà pas mal, mais on laisserait toujours au bord de la route au moins 2,5 millions de personnes.

C'est pourquoi nous ne devons négliger aucune proposition, et celle tendant à alléger les charges sur les bas salaires contribue à apporter une solution complémentaire pour faire baisser le chômage. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Odette Grzegorzka.** C'est incohérent !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** Vous avez voulu démontrer, madame le ministre, que la baisse des charges n'avait pas d'effets positifs sur l'emploi.

Dois-je vous rappeler – et ces chiffres sont fournis par le Gouvernement – qu'en 1996, avec une croissance de 1,3 %, la France a maintenu le nombre de ses emplois salariaux alors que la RFA perdait 350 000 emplois. A quoi cela est-il dû ?

**M. Jean-Marc Ayrault.** Du fait de la réunification de l'Allemagne de l'Est !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** A quoi est due cette différence ? Je m'appuierai sur deux documents, l'un émanant de la Direction de l'animation, de la recherche, des

études et des statistiques, qui dépend du ministère du travail, l'autre de la Documentation française, et portant sur la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Le premier indique : « Pour une baisse équivalente à 1 point de PIB des cotisations employeurs, l'emploi total augmente de 20 000 personnes la première année et 277 000 au terme de neuf ans, voire 366 000 au bout de dix ans. »

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Cela fait bien 40 000 par an.

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** Je lis, dans le second rapport, à propos des exonérations ciblées sur les bas salaires : « Le pourcentage d'exonération est d'autant plus fort que le salaire est proche du SMIC. » On reconnaît donc que plus l'exonération s'applique aux bas salaires, plus les résultats sont nets. Ces chiffres sont linéarisés sur l'ensemble des salaires.

Je poursuis la lecture de ce rapport, page 117 : « Les exonérations sont d'autant plus efficaces en termes d'emploi qu'elles sont ciblées sur les bas salaires. Le chômage touche en effet surtout les personnes qui appartiennent à des groupes faiblement rémunérés. Il faut baisser le coût du travail en priorité pour ces publics. » [...] A ce titre, la ristourne dégressive (dispositif fusionné) est une exonération dont le mécanisme apparaît bien adapté à la structure du chômage français. »

Pourquoi vouloir absolument se priver d'un tel dispositif ?

Je voudrais maintenant revenir sur quelques interventions.

Mme Jacquaint a cru bon de répéter qu'abaïsser les charges serait donner de l'argent à fonds perdu.

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est vrai !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** Cela prouve, madame Jacquaint, que vous n'avez pas dû bien analyser les données concernant le secteur textile-habillement et que vous méconnaissiez le monde des entreprises...

**Mme Muguette Jacquaint.** Je le connais aussi bien que vous !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** ... car, grâce à cette mesure, les emplois ont été au rendez-vous.

Vous proposez, quant à vous, de relocaliser des entreprises. Mais nous ne sommes pas dans une économie où l'on peut décréter que l'on va retransférer des entreprises aujourd'hui installées dans des pays à bas coût de main-d'œuvre vers la France. N'oubliez pas que nous sommes dans une économie mondialisée ! Vous le savez bien, d'ailleurs, puisque vous êtes contre certains mécanismes comme ceux prévus par le traité de Maastricht. En fait, vous souhaiteriez que nous soyons dans une économie fermée, strictement franco-française. Ainsi, vous pourriez interdire à des entreprises de s'installer à l'étranger. Mais, si ces entreprises partent, c'est à cause des différences de coût du travail. Et si nous souhaitons abaisser le coût du travail c'est précisément pour éviter leur départ.

**Mme Muguette Jacquaint.** Vous aimeriez bien qu'en France ce soit comme là-bas : un bol de riz pour tout salaire !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** J'en viens à M. Gorce, qui s'est livré à des effets de manche tout à fait étonnants. Mais, mon cher collègue, nous avons la même cible que vous ! Nous aussi nous voulons lutter contre le chômage.

Alors, cessons de nous faire des procès d'intention et d'opposer chaque fois la droite et la gauche sur ce terrain !

**Mme Raymonde Le Texier.** On voit bien que vous n'avez jamais travaillé dans une entreprise !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** Prétendre que vous seriez les seuls à lutter contre le chômage n'est vraiment pas sérieux ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Essayons de nous écouter les uns les autres plutôt que de tenter de faire croire que seuls certains luttent contre le chômage.

Quant à M. Bapt, il a ironisé sur les entreprises.

**Mme Raymonde Le Texier.** Il faut y aller, dans les entreprises, avant de parler !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** Comment pourraient-elles ne pas être favorables à ces allègements de charges, a-t-il dit. Mais, à gauche de cet hémicycle, n'a-t-on pas mis en avant l'argument selon lequel les salariés étaient favorables aux 35 heures payées 39 ? Là encore, c'est la tarte à la crème. Si vous demandez à quelqu'un s'il veut travailler moins et gagner autant d'argent, il vous répondra bien évidemment oui. C'est donc un argument que je ne retiendrai pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean Le Garrec.** Deux questions sont posées aux salariés, et non pas une !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** Quant au coût, vos chiffres sont totalement faux. La ristourne dégressive entraîne une réduction de charges de 1 213 francs par mois pour les salariés qui répondent aux conditions fixées. Nous vous proposons de la porter à 1 730 francs, ce qui représente, en gros, un allègement supplémentaire de 500 francs. Or nous savons que le nombre de salariés payés en dessous de 1,4 fois le SMIC est de l'ordre de cinq à six millions dans notre pays.

En multipliant six millions par 500, nous obtenons non pas 70 mais 36 milliards.

Quant aux effets sur l'emploi, vous avez dit, monsieur Bapt, que 10 milliards de francs permettraient de créer 50 000 emplois. Là encore, c'est faux. Comme je l'ai démontré tout à l'heure, nous sommes plus près de 250 000 ou 300 000 emplois. Et si vous rapportez le coût du dispositif au nombre d'emplois, nous n'atteignons pas les sommes que vous avez annoncées.

Enfin, vous avez évoqué la question de la contrepartie de ces baisses de charges. Mais c'est précisément dans le dispositif du Gouvernement sur les 35 heures que le problème va se poser, car il n'est assorti d'aucune contrepartie. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Daniel Marcovitch.** L'allègement est lié aux créations d'emplois !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** Dans le nôtre, en revanche, des accords de branche engageront les entreprises sur des contreparties.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est illégal !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** Je reviendrai sur le problème de la légalité de notre dispositif tout à l'heure.

Madame le ministre, vous avez ironisé sur la faible présence de l'opposition sur ces bancs.

**M. René Dosière.** Reconnaissez que vous n'êtes pas soutenu, monsieur le rapporteur !

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous n'êtes pas nombreux à y croire, à cette proposition de loi !

**M. Yves Nicolin, rapporteur.** Mais, *a contrario*, si la majorité est venue si nombreuse, ce matin, n'est-ce pas parce qu'elle a senti le vent du boulet ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Quant au financement, vous avez fait allusion aux 5 milliards de francs prélevés sur la Française des jeux et le tabac. Mais avez-vous oublié que, pour la loi sur les 35 heures, vous attendez aussi des recettes supplémentaires ?

Très sincèrement, mesdames, messieurs de la majorité, les propos que vous avez tenus sur l'inefficacité de la baisse des charges sont loin d'être aussi pertinents que ceux que l'on pourrait avancer, pendant des heures, contre les 35 heures ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La commission des affaires culturelles, familiales et sociales n'ayant pas présenté de conclusions, l'Assemblée, conformément à l'article 94, alinéa 3, du règlement, est appelée à statuer sur le passage à la discussion des articles du texte initial de la proposition de loi.

Je précise que, conformément aux dispositions du même article du règlement, si l'Assemblée vote contre le passage à la discussion des articles, la proposition de loi ne sera pas adoptée.

La parole est à M. Jacques Barrot.

**M. Jacques Barrot.** Monsieur le président, à la suite des engagements pris entre la majorité et l'opposition, j'avais cru comprendre que nous examinerions les articles de cette proposition de loi. Or telle ne semble plus être la volonté de la majorité.

Nous souhaitons donc une courte interruption de séance pour évoquer ce problème. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mesdames, messieurs, lorsque l'on m'a demandé, mercredi soir, de présenter ma motion de renvoi en commission à minuit un quart, je me suis exécuté. Je ne vois pas pourquoi vous ne manifesteriez pas la même courtoisie !

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures dix, est reprise à onze heures vingt-cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Jacques Barrot, pour répondre au Gouvernement.

**M. Jacques Barrot.** Madame la ministre, tout en étant bref, je vais essayer de dire l'essentiel.

Je lirai une phrase, mais elle est révélatrice, de la conclusion de la lettre que le commissaire Van Miert m'a envoyée le 26 mai 1997 : « Néanmoins, compte tenu des progrès significatifs qui ont été réalisés jusqu'ici dans l'élaboration d'un plan de généralisation de l'allègement des charges à l'ensemble de l'économie, je garde la conviction que ces dernières difficultés pourront être surmontées. »

Elles ne le furent pas pour cause de dissolution mais je ne peux pas laisser dire que nous n'aurions pas engagé un dialogue avec la Commission. D'ailleurs, la France a pris

ces dispositions de protection précisément parce que la Commission n'avait jamais répondu aux questions essentielles posées à la suite de la dévaluation de la lire et autres pratiques très discriminatoires.

Mes chers collègues, cette proposition de loi me tient très à cœur, et cela ne date pas d'aujourd'hui.

Madame la ministre, je ne vous étonnerai pas en citant de bons auteurs que vous connaissez bien. Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire au Plan, excellent connaisseur de ces problèmes, membre de l'association Echanges et projets, a très longtemps travaillé avec toute sa force de conviction sur cette politique de baisse des cotisations sur le travail moins qualifié. Il a, à juste titre, fait remarquer que nous avions, avec l'Allemagne, la palme du coût du travail.

Entre 1980 et 1993, nous avons réduit le salaire réel par rapport aux gains de productivité du travail. Ralentir les salaires n'était sûrement pas la bonne manière de baisser le coût du travail. On a trop tardivement pris conscience, en France, que les cotisations sur les bas salaires étaient un problème majeur. Par exemple, certaines entreprises de main-d'œuvre françaises, en concurrence avec celles de nos voisins, payaient 40 % de charges alors que la moyenne européenne était de 30 %. Quand j'ai rencontré pour la première fois le commissaire Van Miert, il m'a dit que notre plan n'était pas bon parce qu'il était sectoriel, mais que notre démarche était juste. Par conséquent, ce combat de fond, nous le mènerons jusqu'au bout parce qu'il est essentiel pour l'économie française.

Nous savons que la sensibilité au coût du travail est très forte : quand le coût du travail moins qualifié augmente de 1 %, l'emploi baisse de 1 %. Vous dites, madame la ministre, que cela produit des effets très progressifs. Raison de plus pour se mettre en chemin à temps ! J'ai suffisamment lutté contre les technocraties de ce pays (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, et du groupe Radical, Citoyen et Vert*),...

**Mme Odette Grzegorzka.** Sans résultat !

**M. Jacques Barrot.** ... notamment celle des finances – qui font la loi sous les gouvernements de gauche comme sous les gouvernements de droite –, pour dire que, si certains financiers n'avaient pas vu l'avenir de la France au jour le jour, nous aurions depuis longtemps pu baisser les cotisations sur le travail moins qualifié et créer des emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Odette Grzegorzka.** Avec des « si », on mettrait les chômeurs au travail !

**M. Jacques Barrot.** Thomas Piketty, dans son rapport, démontre, par des comparaisons très argumentées dans le secteur de l'hôtellerie-restauration et dans celui des entreprises du commerce, qu'aux Etats-Unis, avec des charges plus faibles, et à salaire égal bien entendu, il y a 30 % de plus de salariés qu'en France. Voilà pourquoi je mets une certaine véhémence à dire que c'est une politique efficace.

Du point de vue microéconomique, si l'on décidait demain de diminuer les charges de 25 %, comme le suggérerait M. Nicolin, un hôtel-restaurant de dix salariés bénéficiant d'une ristourne moyenne de 500 francs pour sept d'entre eux – c'est-à-dire 3 500 francs par mois – pourrait embaucher un apprenti ou un salarié à mi-temps payé au SMIC. Je pourrais multiplier les exemples. Cette politique est tout à fait essentielle. J'observe d'ailleurs que

vous ne la contestez pas, et même que vous la consacrez d'une certaine manière puisque vous venez d'accorder une prime aux entreprises de main-d'œuvre qui appliquent la réduction du temps de travail !

Madame la ministre, nous nous opposons sur ce point : vous répétez sans cesse qu'il faut des contreparties.

Il y a deux conceptions de l'économie : ou bien on crée pour les entrepreneurs de meilleures conditions de concurrence, qui créent progressivement de l'emploi stable et durable ; ou bien on lui accorde des aides ponctuelles en lui demandant, en contrepartie, de créer des emplois. Cette stratégie est très fragile...

**Mme Odette Grzegorzulka.** De Robien !

**M. Jacques Barrot.** ... parce qu'elle ne conduit, et dans certains cas seulement, qu'à des emplois provisoires. Elle ne repose pas sur des données économiques constantes.

Je reste convaincu que cette proposition de loi, dans la mesure où elle généralise à l'ensemble des secteurs de main-d'œuvre une baisse du coût du travail qui est productrice d'emplois – pratiquement tous les économistes en conviennent – trace, pour l'avenir, un chemin où la France devra tôt ou tard s'engager si elle veut créer de l'emploi.

Je reconnais que l'aménagement du temps de travail est une autre voie, mais je suis persuadé, comme l'a dit Robert Galley, que la baisse des charges sur les bas salaires reste au cœur du sujet. J'ajoute que, si nous enregistrons aujourd'hui des résultats meilleurs – tant mieux pour la France ! –, c'est en partie grâce à un effort de baisse des cotisations depuis quatre ans, qui fait que, tout doucement, la croissance française s'enrichit en emplois. Nous connaîtrions sans doute les effets d'une croissance meilleure en 1997, mais nous n'aurions pas les bons résultats d'aujourd'hui s'il n'y avait pas eu cet effort d'enrichissement de la croissance en emplois par la baisse des charges.

**Mme Nicole Bricq.** Ce n'est pas démontrable !

**M. Jacques Barrot.** Oui à l'aménagement du temps de travail, mais oui aussi, et fermement, à la baisse des cotisations sur les bas salaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur Barrot, vous avez lu le dernier paragraphe de la lettre que vous a envoyée M. Van Miert le 26 mai. Vous auriez pu lire le troisième, qui confirme ce que j'ai dit : la Commission ne souhaite pas – il me l'a encore redit vendredi – que l'on signe des conventions avec certains secteurs, car elle considère que l'aide est alors sectorielle et non pas automatique.

Vous auriez pu aussi lire cette phrase : « Je dois vous rappeler que la modulation de l'aide en fonction de secteurs ou de catégories de secteurs auxquels appartiennent les entreprises confère au dispositif projeté un caractère sectoriel marqué ; cette logique sectorielle [...] ne manquerait pas d'avoir le même effet que le plan Borotra. »

Mon souci n'est pas du tout de créer des problèmes là où il n'y en a pas. Je dis simplement que, telle qu'elle est rédigée, cette proposition de loi poserait le même problème à Bruxelles. Le débat de fond que nous avons eu reste ouvert, et nous considérons qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux politiques ; vous avez d'ailleurs dit vous-même qu'il fallait avancer dans les deux directions.

S'il y a deux conceptions différentes de l'économie, il n'y en a qu'une pour maîtriser et utiliser l'argent que nous confient les contribuables. Dans une période difficile, comme celle que nous vivons, il est bon de savoir, quand on donne de l'argent, quand on diminue les charges sociales, quelles seront effectivement les contreparties, notamment en matière d'emploi. Si quelque chose nous sépare, c'est bien cela !

Je vois mal comment, sur certains bancs de l'opposition, on peut vouloir à la fois baisser les prélèvements obligatoires et continuer à accorder des exonérations sans contrepartie. Il y a là une certaine contradiction !

Je vous ai entendu critiquer les technocrates. Les politiques sont là pour que les administrations fassent ce qu'ils souhaitent !

**M. Alain Barrau.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Moi, j'assume la responsabilité de ce qui se fait dans mon ministère. Les fonctionnaires travaillent sous notre autorité.

**M. Claude Bartolone,** *président de la commission.* Bien sûr !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Si nous ne sommes pas capables de définir la ligne, de marquer notre autorité ; ce ne sont pas eux les responsables, mais nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Ligot, pour répondre à la commission.

**M. Maurice Ligot.** Nous avons été stupéfaits de constater en commission que la majorité refusait la discussion des articles. Cette attitude est tout à fait anormale compte tenu de l'importance des questions traitées. La commission a donc eu tort.

D'abord, la compétitivité d'une entreprise par rapport à ses concurrents est tout à fait capitale. Le poids du coût du travail est une des causes du chômage. Un de nos collègues a dit, je souscris à son propos : « Le pays ploie sous le poids du chômage. » On peut dire aussi : « Les entreprises ploient sous le poids des charges. » Ces deux constatations, mises côte à côte, peuvent apparaître comme une simple coïncidence. En réalité, il y a un rapport de cause à effet très fort entre le chômage et le poids des charges sur les entreprises. Ce poids est particulièrement important pour ce qui concerne les rémunérations modestes, c'est-à-dire les bas salaires, dans les métiers manuels. On constate que le poids des charges constitue un repoussoir empêchant la création d'emplois modestes.

C'est encore plus vrai si l'on considère le pourcentage des emplois manuels et des bas salaires à l'intérieur d'une entreprise. Lundi dernier, je visitais une entreprise qui travaille à façon et qui, par conséquent, n'achète pas de matières premières, ne consomme pratiquement pas d'énergie, ne fait pratiquement pas d'investissements. Elle n'a que des charges sur les salaires payés.

Le poids des charges sur les bas salaires et les métiers manuels est tout à fait considérable. S'il n'y a pas un allègement, il y a automatiquement un frein à la création d'emplois, voire une destruction d'emplois. Il est évident que la concurrence est faussée par les différences de charges.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres et je vous renvoie au rapport qui a été produit par la délégation pour l'Union européenne au mois d'octobre dernier sur le dis-

positif d'allégement des charges sociales. Il fait apparaître les différences de coût entre un pays développé comme la France et des pays concurrentiels comme l'Inde, la Chine, etc. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Ce sont nos concurrents !

**Mme Raymonde Le Texier.** C'est vrai que si on mettait les enfants au travail !...

**M. Maurice Ligot.** A cet égard, l'expérience de la loi Borotra qui n'est malheureusement plus en vigueur depuis le 31 décembre, est tout à fait intéressante. Elle a montré qu'une réduction des charges sociales a permis un arrêt quasi instantané de la destruction des emplois dans les secteurs de la chaussure, du cuir, de l'habillement, de la confection et du textile.

Voilà une raison pour laquelle la commission a eu tort de ne pas discuter la proposition de loi.

Il y en a une deuxième : le mécanisme proposé par la proposition de loi UDF-RPR présente certains avantages que j'énumère très rapidement.

L'allégement des charges est un avantage instantané.

Autre avantage : le système est général, il concerne l'ensemble des bas salaires et des métiers manuels, pas seulement dans quelques secteurs, mais les services, les industries agroalimentaires, les industries du bois, etc.

Ce mécanisme a, en outre, l'avantage, comme l'a dit mon collègue Barrot, de répondre à la critique de la Commission. Il s'agissait non plus d'une disposition sectorielle mais d'une disposition générale à l'économie pour une tranche de rémunérations et certains types de métiers.

L'attitude de la commission est donc tout à fait inexplicable. En refusant la discussion, nos collègues de la majorité, ont donné l'impression qu'ils ignoraient tout de la réalité des entreprises, et des difficultés des entreprises de main-d'œuvre qui sont obligées de licencier ou dans l'incapacité de recruter. C'est là une des causes fondamentales qui explique que le taux du chômage soit malheureusement trop élevé dans notre société.

La commission a donc été bien mal inspirée en refusant une discussion qui pouvait être sérieuse et aboutir à un texte sérieux et très utile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### Vote sur le passage à la discussion des articles

**M. le président.** Nous en venons aux explications de vote sur le passage à la discussion des articles.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits dans les explications de vote, je vous informe que, sur le vote du passage à la discussion des articles, je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Jacques Limouzy.** C'est parfait ! Nous pourrions ainsi faire savoir, dans nos circonscriptions, qui s'est opposé à la discussion de cette proposition !

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Madame le ministre, nous avons été horrifiés par la contradiction fondamentale entre les propos que vous avez tenus et l'attitude de la commission.

Vous avez, en effet, très clairement déclaré qu'il n'y avait pas opposition entre l'allégement des charges et le passage aux 35 heures. Vous vous êtes ingéniée à montrer

que, dans une large mesure, vous souscriviez à l'idée de l'allégement des charges, considérant que c'était un moyen privilégié de sauver les emplois à bas salaires en France.

Or voici – je ne sais si c'est en accord avec vous – que nos collègues nous opposent l'article 94 du règlement. M. Ayrault dénonçait l'obstruction dont nous nous rendrions coupables dans un autre débat. Mais que dire de celle-ci, qui est beaucoup plus vicieuse, beaucoup plus perverse, puisqu'on nous empêche même de voter sur les articles !

Je dénonce cette manœuvre. Et, je vous l'assure, le pays saura que vous n'avez pas voulu discuter de l'allégement des charges, que vous n'avez pas voulu répondre à cette demande des chefs d'entreprise de France qui, dès demain, connaîtront votre position. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Barrot.

**M. Jacques Barrot.** Bien sûr, madame la ministre, il a fallu sortir de la sectorialité pour répondre aux critères de la Commission européenne. Et notre proposition de loi est précisément destinée à cela, généraliser la mesure, comme l'a dit Maurice Ligot.

Je n'ai pas eu le temps, tout à l'heure, de terminer mon raisonnement. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Convenez que je n'abuse pas de mon temps de parole !

Outre le problème de la création d'emplois, il y a celui des investissements. Ainsi, dans une lettre, le responsable de l'entreprise Dixon, installée dans votre région, madame la ministre, explique que la baisse des charges prévue par le plan textile-habillement l'a amené à investir dans le nord de la France plutôt qu'en Pologne. Il est incontestable que certaines décisions d'investissement se prennent au regard du coût du travail. C'est pourquoi je trouve dommage que nous n'allions pas plus loin sur cette voie.

Vous affirmez avoir maintenu le dispositif pour l'essentiel. En fait, il faut le rappeler, vous avez ramené le seuil de 133 % à 130 % du SMIC. Que vous ne l'ayez pas totalement remis en cause prouve que vous attachez une certaine importance à la baisse du coût du travail.

Assurément, la combinaison d'une baisse de la TVA – qui devrait être possible dans les années qui viennent – et d'une diminution des cotisations de l'entreprise aurait immédiatement des effets massifs sur l'emploi et entraînerait une forte régression du travail au noir. Demandez donc ce qu'ils en pensent aux Français : vous verriez que cette idée n'est pas contestée.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre les conclusions de la commission, en regrettant que ce débat n'ait pas pu permettre un dialogue plus approfondi sur ce sujet majeur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Sur le vote du passage à la discussion des articles, je rappelle qu'il y aura un scrutin public.

Je vais d'ores et déjà annoncer le scrutin, de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

.....

La parole est à M. le président de la commission.

**M. Claude Bartolone**, *président de la commission*. Monsieur Galley, je ne peux pas vous laisser dire que la commission aurait interrompu d'une manière brutale ses travaux. D'abord, pour une question de jurisprudence.

Je vous fais remarquer que deux propositions de loi examinées antérieurement – celle de M. Gremetz et celle de M. Berson – ont subi un sort comparable, quoique le procédé ait été « à double détente » : la commission avait suspendu ses travaux et c'est en séance publique que le précédent Gouvernement avait fait valoir l'article 40 pour faire cesser toute discussion. Pour la vôtre, en revanche, la discussion générale a eu lieu et, de surcroît, nous allons devoir, pour la première fois, voter pour décider si nous poursuivons ou non le débat, ce qui a permis à M. Barrot d'intervenir beaucoup plus longuement.

Notre collègue a laissé entendre que nous n'aurions pas de débat au fond sur la baisse du coût du travail. C'est faux : c'est un des éléments de la problématique du projet sur la réduction du temps de travail, auquel nous consacrons de nombreuses heures.

Ce qui nous oppose, c'est que vous tentez d'accréditer l'idée que la baisse des charges est la seule réponse dans la lutte contre le chômage...

**Mme Marie-Thérèse Boisseau**. Mais non !

**M. Claude Bartolone**, *président de la commission*. ... tandis que la majorité, elle, ne veut se priver d'aucun outil !

Nous voulons conjuguer – et les derniers amendements déposés par le Gouvernement vont dans ce sens – réduction du temps de travail et baisse des cotisations, en particulier sur les salaires les plus bas, pour lutter avec plus de force contre le chômage. Pour nous, il n'y a pas antinomie entre ces deux moyens, alors que vous semblez non seulement privilégier la baisse des charges mais exclure la réduction du temps de travail.

Notre majorité est d'autant plus fondée à défendre cette position que les premiers gouvernements à avoir engagé des actions énergiques pour la baisse des charges sont ceux de Michel Rocard et de Pierre Bérégovoy !

**Mme Nicole Bricq**. Bien sûr !

**M. Claude Bartolone**, *président de la commission*. Nous nous inscrivons dans cette lignée...

**M. Gérard Gouzes**. Très bien !

**M. Claude Bartolone**, *président de la commission*. ... et j'ajoute que, compte tenu du nombre de chômeurs que connaît actuellement notre pays, nous ne saurions nous contenter d'une baisse des charges sans contrepartie.

**M. Gérard Gouzes**. Très bien !

**M. Claude Bartolone**, *président de la commission*. C'est la raison pour laquelle la majorité reste persuadée que la bonne solution, dans le cadre du projet sur la réduction du temps de travail, est de proposer aux chefs d'entreprise de réfléchir avec les organisations syndicales et avec leurs salariés à une nouvelle organisation du travail.

Conjuguer réduction du temps de travail et baisse des cotisations sur les bas salaires permettra de s'attaquer plus massivement...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité**. Et plus efficacement !

**M. Claude Bartolone**, *président de la commission*... au problème du chômage.

Voilà pourquoi la commission a décidé de suspendre ses travaux, non pas, je le répète, pour empêcher le débat, mais parce que cette préoccupation est bien mieux prise en compte dans le débat sur la réduction du temps de travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président**. La parole est à M. Jean Le Garrec.

**M. Jean Le Garrec**. L'intervention très précise et très argumentée du président de la commission me dispense de revenir sur la procédure. Je ferai simplement quelques observations de fond.

Monsieur Barrot, nous débattons en permanence de la baisse des charges. Ainsi, nous l'avons fait longuement lors de la discussion budgétaire, et j'ai noté dans tous les groupes beaucoup d'interrogations sur le rapport entre l'impact du dispositif sur l'emploi et son coût. Nous devons poursuivre cette réflexion.

Par ailleurs, face à l'ampleur des problèmes, nous ne voulons laisser de côté aucun dispositif. Emplois-jeunes et réduction du temps de travail contribueront à augmenter le nombre des emplois, la baisse des charges aidera à maintenir les emplois à bas salaires. Nous avons gardé la ristourne dégressive, amplifiée par la loi sur l'aménagement du temps de travail et suramplifiée par le dispositif de Mme Aubry.

A ce propos, cessons de parler d'emplois non qualifiés pour évoquer les emplois à bas salaires. C'est une erreur grave. Les hommes, et surtout les femmes, qui travaillent dans ces industries à bas salaires sont des salariés qualifiés, mais usés par le travail, fatigués par son intensification et à qui, en général, on ne fait aucune offre de formation. Allez donc voir ce qu'est la situation des ouvrières chez Mary Flo et chez Wonder !

Prudence, donc, avec le vocabulaire : il reflète notre regard sur la société. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le dispositif de Mme Aubry présente le gros avantage, selon moi – qui connais bien le secteur du textile – de lier la poursuite de la baisse des charges sur les bas salaires et la mise à plat nécessaire de l'organisation du travail, sans oublier la qualité. Croire que, pour lutter contre la concurrence, il suffit de tirer les salaires vers le bas, serait une erreur sociale et économique dramatique. Nous devons plutôt rechercher des espaces de plus-value, de qualité des produits et d'innovation.

**M. Alain Barrau**. Très bien !

**M. Jean Le Garrec**. Tel est le défi que le dispositif de Mme Aubry parviendra à relever, y compris en permettant l'embauche de jeunes, ce qui évitera que la distorsion de la pyramide des âges ne tue, dans quelques années, les entreprises concernées.

C'est dire combien ce problème nous préoccupe ; et le débat se poursuivra. Nous sommes, bien entendu, tout à fait d'accord avec les propositions du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je voudrais souligner quelques contradictions dans le discours de l'opposition.

Selon Mme Catala, quand nous proposons une baisse des charges forfaitaire pour la réduction du temps de travail, c'est de l'« emploi subventionné », du « collectivisme » ! Mais quand vous proposez une baisse généralisée des charges, c'est une politique libérale ! Gérez d'abord vos contradictions, et nous pourrions poursuivre le débat !

Nous aurions senti le « vent du boulet », monsieur Nicolin ? Il est vrai que nous étions en droit d'attendre de vous un projet politique alternatif. Aussi, par souci de démocratie, nous avons mobilisé nos troupes à la hauteur d'un tel débat ! En fait de boulet, il s'agit plutôt d'une arquebusade, d'une mèche lente, d'une balle en plomb, d'un pétard mouillé ! (*Sourires.*)

Tant pis pour vous ! Tant mieux pour nous ! Cela nous aura permis de poursuivre le débat ensemble et de nous mobiliser pour l'avenir. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Je l'ai dit d'emblée : la grande question qui se pose aujourd'hui dans notre pays, c'est de savoir comment lutter contre le chômage. Quelles mesures peut-on prendre pour favoriser l'emploi ?

Créer des emplois, voilà le souci qui nous anime dans le grand débat sur le projet de loi relatif à la diminution du temps de travail. Mais celle-ci n'est pas la seule solution.

Nous avons besoin d'une réforme de la fiscalité pour aider les petites et moyennes entreprises à créer des emplois.

On parle constamment du coût du travail et du niveau des salaires. Mais deux logiques se sont exprimées dans cet hémicycle. Les uns, dont nous sommes, cherchent à tout mettre en œuvre pour créer des emplois : diminution du temps de travail, augmentation du pouvoir d'achat, partage des richesses et réforme fiscale. D'autres continuent à dire qu'il faut diminuer les charges et les salaires.

**M. Pierre Lequiller.** On n'a jamais dit qu'il fallait diminuer les salaires !

**Mme Muguette Jacquaint.** N'a-t-on pas même entendu qu'il faudrait payer en France les mêmes salaires qu'en Inde ? C'est scandaleux ! Nous nous élevons contre de tels propos, et c'est pourquoi nous voterons contre le passage à la discussion des articles de cette proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous allons passer au vote, qui est de nature particulière.

Je vous précise que si l'Assemblée vote pour le passage à la discussion des articles, nous procéderons à leur examen.

Si l'Assemblée vote contre ce passage, la proposition de loi n'est pas adoptée.

Je vais maintenant mettre aux voix le passage à la discussion des articles de la proposition de loi.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	196
Nombre de suffrages exprimés .....	196
Majorité absolue .....	99
Pour l'adoption .....	38
Contre .....	158

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

L'Assemblée ayant décidé de ne pas passer à la discussion des articles, la proposition de loi n'est pas adoptée.

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion de la proposition de loi, n° 361, de M. Dominique Bussereau et plusieurs de ses collègues relative aux polices municipales :

M. Dominique Bussereau, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 655).

(Séance mensuelle réservée à l'ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

## ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

### de la 1<sup>re</sup> séance du vendredi 30 janvier 1998

#### SCRUTIN (n° 81)

*sur le passage à la discussion des articles de la proposition de loi tendant à alléger les charges sur les bas salaires*

Nombre de votants .....	<b>196</b>
Nombre de suffrages exprimés .....	<b>196</b>
Majorité absolue .....	<b>99</b>
Pour l'adoption .....	<b>38</b>
Contre .....	<b>158</b>

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (251) :

*Contre* : 154 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

*Non-votant* : M. Laurent **Fabius** (président de l'Assemblée nationale).

##### Groupe R.P.R. (139) :

*Pour* : 11 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

##### Groupe U.D.F. (113) :

*Pour* : 27 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

*Non-votant* : M. André **Santini** (président de séance).

##### Groupe communiste (36) :

*Contre* : 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

##### Groupe Radical, Citoyen et Vert (33).

##### Non-inscrits (4).











